



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2018

En matière budgétaire, notre majorité continuera à mettre en œuvre les mêmes principes qu'auparavant. Assumer totalement les responsabilités de notre collectivité, tout en essayant de comprimer autant que possible la dépense publique et en ne demandant au contribuable morbihannais que le strict nécessaire, telle est la ligne que nous suivons avec constance et résolution, tel est l'esprit qui préside à l'élaboration du projet de notre budget.

Nous avons des missions que la loi nous assigne. Nous les remplissons complètement, tout en constatant que des voies d'amélioration doivent être ouvertes.

Ainsi, dans le vaste champ social qui constitue désormais la majeure partie de nos interventions, nous devons faire mieux pour éviter la saturation des établissements pour enfants handicapés. Nous devons absolument améliorer le fonctionnement de la MDA, dont les délais de traitement ne sont pas conformes à ce que nous en attendons. Au sujet des personnes âgées, il faudra aussi que nous fassions preuve d'imagination pour pallier les dérobades de l'État, qui organise actuellement la pénurie de places en EHPAD et menace la qualité du maintien à domicile. Il faut enfin que nous soyons plus efficaces en matière d'insertion malgré les difficultés que crée l'invraisemblable dispersion des compétences dans le domaine de la formation et de l'emploi.

Pour ce qui est de l'enseignement, notre politique d'investissement est à la hauteur des besoins, avec la construction de nouveaux collèges à un rythme soutenu et les gros travaux que nous menons continûment. Pour ce qui est des routes, la lenteur désespérante des procédures freine les réalisations plus que les possibilités budgétaires. Nous sommes désormais très attentifs à la définition des priorités. Nous avons une politique touristique déterminée, dans un domaine économique où la loi nous permet encore d'intervenir.

Bref, notre collectivité s'efforce de répondre le mieux possible à ce qu'on attend d'elle. Mais en même temps nous évitons les dépenses qui n'ont pas lieu d'être. La loi a limité nos compétences. Nous nous y conformons, sans chercher comme dans d'autres départements à ridiculement la contourner. Et sur un autre plan, était-il nécessaire de dépenser trois millions d'euros en communication comme nous le faisons en 2011 alors qu'aujourd'hui 600 000 euros suffisent ?

Les gains de productivité sont une exigence de gestion. Nous entendons y satisfaire. Ils proviennent d'une meilleure organisation de nos services qui fait l'objet d'une recherche permanente, et des avancées technologiques. La numérisation est pour les administrations une source de progrès considérables. Nous voulons accomplir complètement cette véritable révolution, en faisant une chasse systématique au papier, malgré le conservatisme des comportements et les réticences infondées de certaines professions.

Grâce à ces efforts, la dépense sera contenue. Certaines recettes évoluent bien, comme les DMTO. D'autres stagnent ou régressent, comme les apports de l'État.

Au total, nous pouvons demander moins au contribuable. Donc, nous le faisons. L'impôt est nécessaire, mais n'oublions jamais qu'il consiste à prendre à nos concitoyens une part de ce qu'ils ont légitimement gagné.

Depuis 2012, en considérant tous les impôts à la disposition des départements, un seul d'entre eux a baissé ses taux d'imposition sans en augmenter aucun. Je suis fier que ce soit le Morbihan.

François GOULARD
Président du Conseil départemental du Morbihan

SOMMAIRE

// SITUATION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT

page 3 à 8

// CONTEXTE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

page 9 à 18

// PRÉSENTATION DE NOS POLITIQUES PUBLIQUES

Page 19 à 79

SITUATION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT

// Situation financière du département du Morbihan

Les collectivités locales ont vu se succéder nombre de transferts de compétences et de réformes institutionnelles, fiscales et financières. Les régions reconfigurées ont pris une nouvelle ampleur financière, tandis que les départements se voient recentrés sur l'action sociale et la solidarité territoriale. Parallèlement, la carte intercommunale a été redessinée avec des intercommunalités plus grandes, aux compétences élargies et avec des métropoles réaffirmées.

Dans ce contexte, en dépit d'une nouvelle baisse des dotations de l'État 2017, les finances publiques locales se portent mieux. Après plusieurs années de dégradation, l'autofinancement des collectivités territoriales a entamé une reprise de + 4,4 % en 2016, qui se poursuivrait en 2017 au bénéfice de toutes les catégories de collectivités territoriales. La Cour des comptes explique, dans son rapport annuel paru en octobre, le redressement des finances départementales constaté à l'issue de la gestion 2016 par la combinaison de la bonne progression des recettes de fonctionnement – venant largement d'une augmentation des impôts - et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. L'épargne brute des départements s'est ainsi globalement améliorée de + 19,7 % entre 2015 et 2016. Sur ce dernier point, il faut préciser que malgré le repli de la capacité d'autofinancement brute enregistré depuis 2013, le département du Morbihan enregistre un des niveaux les plus élevés puisque se situant au 5^{ème} rang au 31 décembre 2016, ayant par ailleurs décidé de ne pas utiliser le levier des DMTO et ayant successivement baissé la pression fiscale sur le foncier bâti.

I – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sur la période 2012-2016, les recettes réelles de fonctionnement du département du Morbihan ont connu une faible évolution annuelle (+ 0,7 %), expliquée par la baisse des dotations de l'État, enclenchée depuis 2014, que le dynamisme des droits de mutation à titre onéreux a permis, toutefois, de contenir.

À l'issue de l'exécution 2017, le volume des **recettes de fonctionnement** devrait avoisiner **664,5 M€**, soit un niveau proche de celui constaté fin 2016 à 663 M€.

En ce qui concerne la **fiscalité directe locale**, elle devrait approcher **174,5 M€ contre 205,8 M€ l'an dernier**. Cette baisse est expliquée par le recul de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en raison même du transfert d'une part de ce produit à la région Bretagne. Toutefois, la notification de 30,9 M€ en 2017 a permis au département de constater une évolution dynamique de + 3,7 %. Le produit de la taxe sur le foncier bâti, dont le taux a été diminué de 1 % en 2017 pour s'établir à 16,34 %, est estimé à 142 M€, porté par une évolution des bases de + 2,29 %. Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) seront constatées à 1,4 M€.

Estimées à **136,8 M€**, les **dotations de l'État** seront, pour la 4^{ème} année consécutive, en recul en raison de la contribution du département au redressement des comptes publics. Ainsi, la dotation globale de fonctionnement s'élèvera à 106,7 M€ (contre 119,4 M€ en 2016).

La dotation de compensation de taxe professionnelle (DCRTP), à laquelle la loi de finances pour 2017 a fait subir une réfaction de 10 %, est ramenée à 13 M€. Quant aux allocations compensatrices, leur notification permet de les prévoir à hauteur de 7,4 M€. Le niveau de la DGD sera constaté à 5,9 M€ et le FMDI est prévu à 3,5 M€.

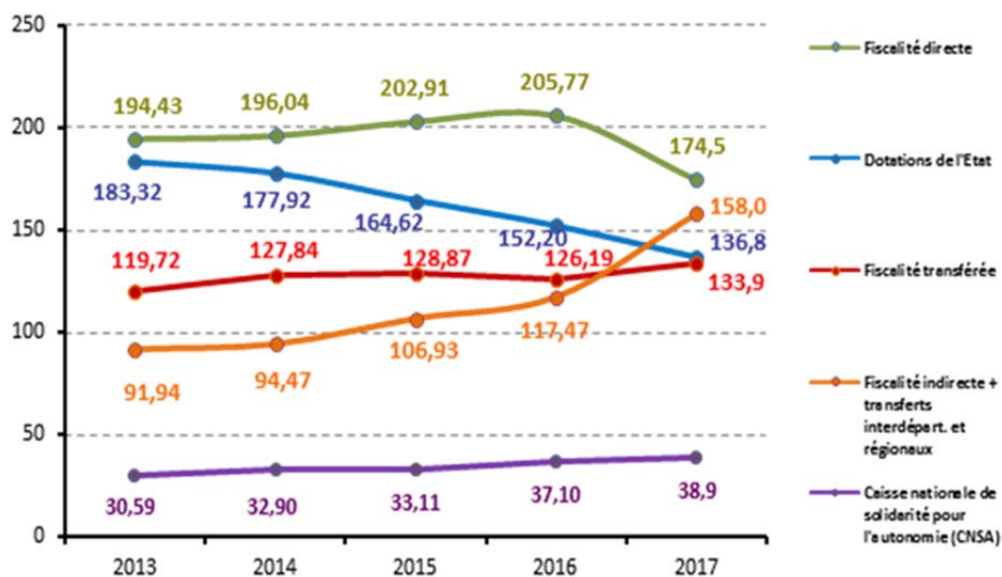
L'exercice de projection aboutit à prévoir le produit de la **fiscalité transférée** à hauteur de **133,9 M€**. La taxe spéciale sur les contrats d'assurance (TSCA) et la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sont respectivement estimées à 72 M€ et 41,8 M€. Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) a été notifié à 11,4 M€ et le reversement par l'État d'une part des frais de gestion liés à la taxe sur le foncier bâti représentera 8,8 M€.

Le dynamisme des droits de mutation, dont le produit au 1^{er} octobre affiche une progression de + 23 % par rapport à l'an dernier à la même date, laisse entrevoir un seuil historique en dépassant les 110 M€ en 2017. Ajouté aux produits de la taxe sur la consommation finale d'électricité (8,7 M€) et de la taxe d'aménagement (6 M€), la **fiscalité indirecte** pourrait ainsi s'afficher à près de **125 M€**.

En ce qui concerne les **recettes liées aux transferts**, les négociations avec la région Bretagne ont abouti à un reversement au département du Morbihan d'une somme approchant **24 M€**. Par ailleurs, les reversements au département du Morbihan dans le cadre des **fonds de péréquation des droits de mutation** s'élèveront à **9,3 M€**.

L'estimation des concours **CNSA** est formulée à près de **38,9 M€**, à raison de 31,9 M€ pour le seul concours APA.

Le poste "diverses recettes" englobant principalement les cessions, l'exploitation des services (tels que FARPI, redevances portuaires, recettes culturelles et produits domaniaux) cumulé aux prévisions de recettes liées à **l'action sociale du département** permettent de prévoir un volume de **22 M€**.



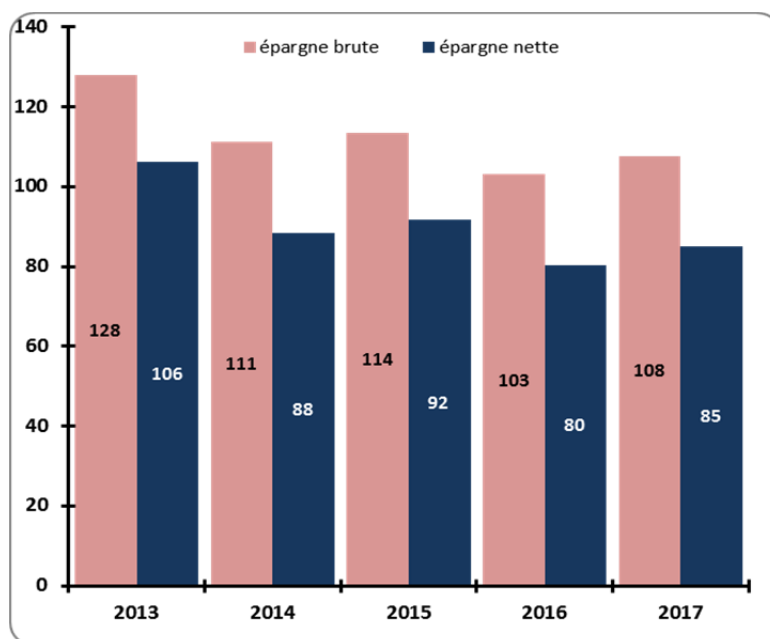
II – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Sur la période 2012-2016, le département du Morbihan, à l'instar de l'ensemble des départements, a connu une progression de ses dépenses réelles de fonctionnement (évolution moyenne annuelle de 2,7 %), mais est parvenu à réduire leur progression (+ 1,7 % en 2016). Ce sont toujours les dépenses sociales, notamment les allocations individuelles de solidarité, qui portent largement cet accroissement.

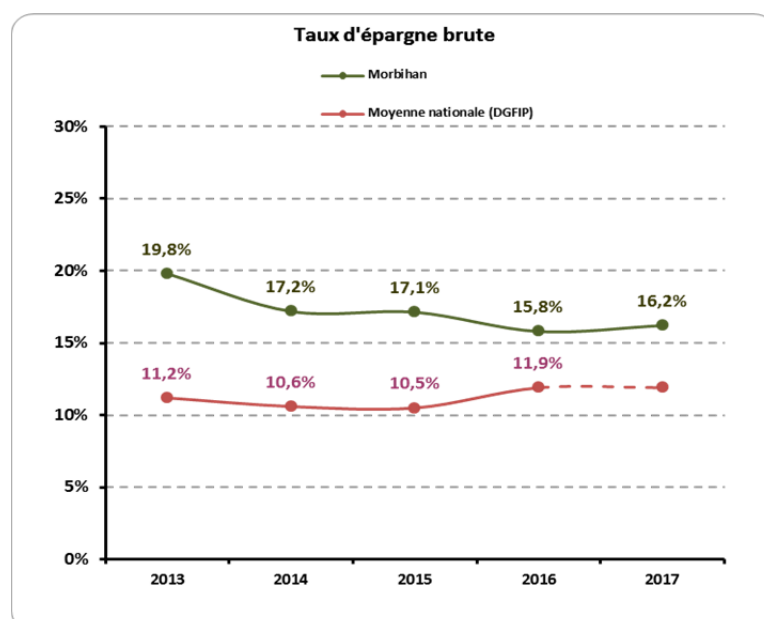
En ce qui concerne la projection d'atterrissage des dépenses de fonctionnement pour 2017, établie à partir des taux d'exécution constatés sur les exercices antérieurs, soit 97 %, elle aboutit à une consommation se situant aux alentours de 556 M€ (contre 559 M€ en 2016). Cette quasi-stabilité résulte des effets conjugués de l'accroissement des dépenses d'action sociale, des transferts de compétences et de la maîtrise des dépenses courantes.

III – CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Sur la période 2012-2016, le département du Morbihan a constaté une diminution de près de 28 % de sa capacité d'autofinancement brute, dont le niveau reste, cependant, élevé au regard de la moyenne de la strate départementale. Cet indicateur s'élève à 145 €/habitant pour le Morbihan fin 2016 alors que cette même valeur au niveau national s'établissait à 122 €/habitant.



À l'issue de l'exécution 2017, une amélioration de cet indicateur devrait être constatée. La différence entre les recettes prévisionnelles de 664 M€ et les dépenses de fonctionnement évaluées à 556 M€ ferait, en effet, apparaître un niveau proche de 108 M€ contre 103 M€ fin 2016.



Le remboursement en capital de la dette de 22,6 M€ (contre 22,9 M€ en 2016) conduirait alors à constater une capacité d'autofinancement nette proche de 85 M€, en augmentation par rapport à 2016.

IV – INVESTISSEMENT

L'investissement (hors dette) du département du Morbihan sur la période 2012-2016, est passé de 173 M€ à 135 M€ (- 22 %) traduisant un engagement toujours élevé car représentant 188 €/habitant fin 2016 contre 147 €/habitant pour la moyenne nationale. Pour 2017 les projections d'atterrissage se situent à un volume de **125 M€**.

Au BP 2017, le département a voté un volume d'autorisations de programme (AP) de 125,7 M€ réparti à raison de 58 % en investissement indirect et de 42 % pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale, faisant ainsi apparaître, à cette étape, un encours d'AP de 329,2 M€, qui a été actualisé à la faveur des décisions modificatives de l'exercice à un volume de 339,9 M€.

V – DETTE

Comme l'indique le rapport de la Cour des comptes, "la combinaison de l'augmentation de l'autofinancement net des départements (+ 817 M€) et de la baisse des dépenses d'investissement (- 464 M€) a permis aux départements de diminuer leur besoin de financement et donc le recours à l'emprunt (- 741 M€) en 2016. Le département du Morbihan pour sa part avait, fin 2016, réduit son encours de dette de près de 2 %. Il devrait poursuivre la diminution de ce stock de dette à l'issue de la gestion 2017.

En effet, sur la base d'un recours à l'emprunt limité à 20 M€ cette année, l'encours de dette départementale pourrait ainsi être ramené à 222 M€ à l'issue de l'exécution 2017 contre 225 M€ fin 2016. Cet encours serait alors constitué à 99 % de prêts classés en catégorie 1A de la charte Gissler. Quant au solde, il relèverait de la catégorie 1B.

La répartition de cet encours, dont le taux moyen est évalué à 2,26 % serait alors la suivante :

- taux fixe : 70 %
- taux indexé : 29 %
- taux structuré : 1 %.

CONTEXTE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

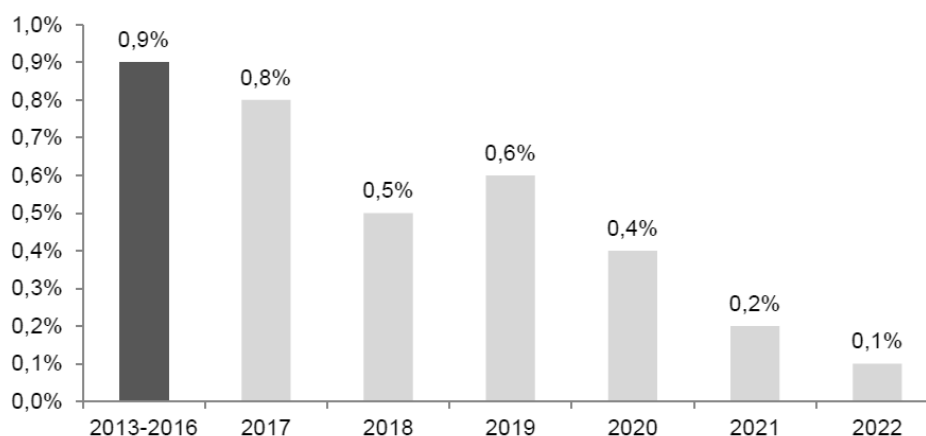
// Contexte budgétaire et financier pour 2018

I - CONTEXTE NATIONAL

Le projet de loi de finances pour 2018 (PLF 2018) propose d'inscrire les finances publiques dans une trajectoire de redressement, à l'instar du projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

À l'horizon de la fin du quinquennat, sont recherchés un quasi-équilibre des comptes publics et un infléchissement substantiel de la trajectoire d'endettement, avec une baisse de cinq points de PIB du stock de dette en 2022. Un effort important doit être consacré à limiter le taux de croissance de la dépense publique globale qui doit s'établir à 0,4 % en moyenne (hors inflation) sur le quinquennat, contre 0,9 % de 2013 à 2016. Cet effort doit ainsi permettre la baisse concomitante des prélèvements obligatoires et du déficit public.

Taux de croissance en volume de la dépense publique :



Sur le quinquennat, le Gouvernement table sur une croissance économique soutenue puisqu'elle est envisagée à + 1,7 % de 2019 à 2021 puis + 1,8 % en 2022. La poursuite de la reprise en zone euro et, plus globalement, l'accélération de la demande mondiale contribueraient au redémarrage de l'activité en France. Ces anticipations proches de celles des principales organisations internationales et observateurs des finances publiques reste, néanmoins, très incertaines eu égard au contexte international.

Principaux indicateurs économiques retenus dans le projet de loi de finances :

Zone euro	2016	2017 (estimation)	2018 (prévision)
Taux de croissance du PIB	1,6 %	2 %	1,8 %
Taux d'inflation	0,2 %	1,5 %	1,2 %

France	2016	2017 (estimation)	2018 (prévision)
Taux de croissance du PIB	1,1 %	1,7 %	1,7 %
Taux d'inflation	0,2 %	1 %	1 %
Taux de chômage	9,8 %	9,2 %	9 %
Dette publique (en % de PIB)	96,3 %	96,8 %	96,8 %

Le Gouvernement entend conduire son action selon quatre objectifs :

- rénovation du pilotage des finances et des politiques publiques ;
- transformation du budget de l'État ;
- partage de l'effort de maîtrise des dépenses. Sur ce point, le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022, en son article 10, fixe, par ailleurs, un objectif d'évolution des dépenses locales (ODEDEL) pour 5 ans ;
- dialogue avec les collectivités territoriales.

L'État souhaite engager une approche "contractuelle", présentée comme une rupture avec la méthode de baisse des dotations. S'il n'est pas prévu de baisse des concours de l'État aux collectivités territoriales, il est, ainsi, attendu qu'elles diminuent leurs dépenses de fonctionnement de 13 milliards d'euros au terme du pacte financier que l'État entend leur proposer, à l'horizon 2022. Grâce à une réduction contractualisée de leurs dépenses, 319 d'entre elles devraient s'engager à limiter la hausse de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an (hors inflation). Sont concernés, toutes les régions, tous les départements, toutes les métropoles, toutes les communautés d'agglomération de plus de 150 000 habitants et toutes les communes de plus de 50 000 habitants. Chaque contrat serait négocié entre la collectivité et le préfet, en lien avec la direction générale des finances publiques.

Cette contractualisation serait assortie de contraintes, avec une nouvelle règle prudentielle à destination des plus grosses collectivités (y compris les communes de plus de 10 000 habitants et les communautés de communes de plus de 50 000 habitants). Cette "nouvelle règle d'or" fixant un plafond de désendettement, doit permettre de s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités territoriales. Les communes et les groupements concernés ne devront pas avoir besoin de plus de 11 à 13 années pour rembourser leur dette. Ce ratio serait fixé entre 9 et 11 ans pour les départements et entre 8 à 10 ans pour les régions.

Au vu de sa situation financière, le Morbihan ne sera évidemment pas concerné par cette nouvelle règle prudentielle.

II – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2017 marque le terme des transferts de compétences initiés par la loi NOTRe du 7 août 2015, avec, pour conséquence, l'aboutissement d'un nouveau périmètre financier à compter de l'exercice 2018. À cette date, en effet, la suppression et le transfert des compétences seront définitivement mis en œuvre et les relations financières avec la région Bretagne fixées de façon pérenne.

1) La fiscalité directe

Les recettes dégagées par **la taxe sur le foncier bâti** sont, à ce stade, évaluées à **143,4 M€**. Il faut préciser que la loi de finances pour 2017 a instauré, à compter de 2018, une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives (autres que les locaux professionnels) en fonction du dernier taux d'inflation constaté entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. En 2018, les valeurs locatives seront donc revalorisées en fonction de l'inflation constatée entre novembre 2016 et novembre 2017. La prévision du produit est ici établie retenant la dernière valeur connue de cet indice, soit 1 % au 29 septembre 2017.

Une baisse du taux de la taxe sur le foncier bâti sera proposée à l'assemblée départementale traduisant la volonté renouvelée du département du Morbihan de diminuer la pression fiscale des ménages et entreprises morbihannais (baisse du taux de cette taxe de 2 % en 2014 et de 1 % en 2017).

En ce qui concerne la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**, les départements ne perçoivent plus, et ce depuis le 1^{er} janvier 2017, que 23,5 % du montant acquitté par les entreprises de leur territoire. Au produit notifié en 2017, soit 29,8 M€, a été appliquée une évolution prudente de + 1 % portant ainsi l'estimation à **31,2 M€**.

Depuis la réforme fiscale de 2010 avec la suppression de la taxe professionnelle, le département perçoit également une partie des **impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux** (portant sur les éoliennes, les centrales thermiques, photovoltaïques, hydrauliques et les stations radioélectriques). Cette recette n'étant pas affectée par les transferts de compétences, la prévision est reconduite en 2018 au montant de la notification 2017, soit **1,4 M€**.

A ce stade de la préparation budgétaire, la projection de ce premier poste des recettes départementales s'établit à hauteur de **176 M€**.

2) Les dotations de l'État

Pour mémoire, l'enveloppe des concours financiers de l'État envers les collectivités territoriales est composée de 3 grandes catégories de dotations :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) ;
- les concours destinés à soutenir l'investissement ;
- les variables d'ajustement, qui permettent à l'État de contenir la progression des transferts financiers, en appliquant des taux de réfaction aux composantes de cet ensemble.

Le projet de loi de finances pour 2018 prévoit un arrêt de la baisse des dotations de l'État envers les collectivités locales. Les composantes péréquatrices de la DGF augmenteront de 190 M€ en 2018, dont 10 M€ pour les dotations de péréquation de l'échelon départemental.

Dans ces conditions, le département du Morbihan table sur une stabilité de la **dotation globale de fonctionnement (DGF) à 106,5 M€**. Pour rappel, le cumul de la ponction du département au titre de la contribution au redressement des comptes publics s'est élevé à 43 M€ sur la période 2014-2017, l'année 2013, avec un produit de 147,97 M€, constituant la dernière année de gel en valeur des dotations depuis 2010.

Cette même année avait été instituée la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) aux fins de compenser les pertes dues à la suppression de la taxe professionnelle. Sa nature justifiait son caractère pérenne. Une première entorse a été franchie dans le cadre de la loi de finances pour 2017 puisque cette dernière a élargi le champ des variables d'ajustement à la DCRTP des départements et des régions. Concrètement, la baisse a atteint 240 M€ en 2017 et a représenté une réfaction de 1,6 M€ de ce produit pour le département du Morbihan. Le projet de loi de finances pour 2018 confirme cette disposition l'étendant même au bloc communal. Une nouvelle baisse de 240 M€ étant d'ores et déjà intégrée au projet de loi de finances pour 2018, conduisant à une nouvelle réfaction de 9,2 %, la **DCRTP** du département devrait être ramenée à **11,8 M€**. À cet égard, l'inquiétude des élus locaux devant la suppression partielle de la taxe d'habitation et l'engagement de l'État à assurer la compensation à l'euro près, semble parfaitement légitime.

Toujours au chapitre des variables d'ajustement, les **compensations fiscales (TH, TFNB et TP)** se voient également appliquer cette diminution de 9,2 % pour s'établir à **6,5 M€** contre 7,3 M€ en 2017.

La dotation générale de décentralisation (**DGD**), qui ne bénéficie d'aucune indexation, devrait se situer au même niveau qu'en 2017, soit **5,9 M€**.

Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (**FMDI**) est reconduit pour 2018. Composé de 3 parts, son montant fixé à 500 M€ est inchangé depuis 2006. Il est proposé de le maintenir au niveau des inscriptions des années précédentes, soit **3,5 M€**.

Réservé aux seules dépenses d'investissement jusqu'en 2016, le dispositif du **FCTVA** a été élargi aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, permettant de compenser la TVA acquittée sur certaines dépenses. A ce titre, l'évaluation de la recette de fonctionnement afférente est de **310 000 €** en 2018.

Au total, les dotations de l'État telles qu'elles résultent de nos premières évaluations, s'élèveraient à **134,5 M€** en 2018, connaissant donc une baisse légère de 1 % par rapport au BP 2017.

3) La fiscalité transférée

Cette catégorie de recettes recouvre des produits de natures fort diverses, dont le seul point commun est d'avoir été transférées aux départements afin de compenser, soit une réfaction de leurs recettes [fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)], soit un accroissement de leurs dépenses dans le cadre des transferts de compétences.

Ainsi, le département perçoit deux parts de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (**TSCA**), dont le produit global est estimé à **67,6 M€** pour 2018 :

- la première, qui est destinée à compenser les transferts de compétences liées à l'acte II de la décentralisation, s'établirait à 34 M€ ;
- la seconde en lien avec la mise en œuvre de la réforme fiscale a conduit le département à être bénéficiaire d'une nouvelle part de TSCA correspondant aux contrats d'assurance maladie pour un produit estimé à 33,6 M€.

Le département perçoit également une partie du produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (**TICPE**) reconduite à **41,7 M€** qui se décompose en deux parties :

- la compensation du rSa comprenant une première part correspondant à l'ancien RMI dont le montant est stable depuis 2004 (30,6 M€) et une seconde part correspondant au rSa majoré (ex API) dont le droit à compensation définitif est fixé à 5,1 M€ ;
- la compensation des transferts de compétences de l'"acte II" de la décentralisation en complément de la TSCA pour un montant de 6 M€.

Dans le cadre de la réforme fiscale, le département est bénéficiaire du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) puisque ses ressources fiscales se sont avérées moindres après l'application de la réforme. Le montant du **FNGIR** (qui est alimenté par des prélèvements sur les départements gagnants de la réforme fiscale) est fixé à **11,3 M€**.

Depuis la loi de finances pour 2014, les départements bénéficient des produits nets des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties constituant "le **dispositif de compensation péréquée**" visant à assurer un financement complémentaire des allocations individuelles de solidarité (AIS) que sont le rSa, la PCH et l'APA. Le produit 2018 est maintenu à **8,7 M€**.

En définitive, cette première projection conduit à proposer le poste "fiscalité transférée" à **129,3 M€**.

4) La fiscalité indirecte

Après deux années de hausse, la recette liée aux produits des droits de mutation à titre onéreux continue sa progression. Au 1^{er} octobre, leur montant atteignait 85,35 M€ contre 69,3 M€ l'an dernier et 63,15 M€ en 2015. Ce constat nous a d'ailleurs conduits, comme l'an dernier, à abonder de 10 M€ l'inscription initiale de 85 M€.

Ce ne serait pas faire preuve de pessimisme mais de réalisme que d'afficher un produit des droits de mutation à titre onéreux à 90 M€. En effet, selon le projet de loi de finances pour 2018, seul le bassin rennais serait éligible au dispositif PINEL à compter du 1^{er} janvier 2018 et l'on peut craindre un impact négatif sur le marché immobilier morbihannais. De plus, la normalisation de la politique

monétaire de la BCE en 2018 devrait naturellement entraîner une remontée graduelle des taux d'intérêt.

Le produit de la **taxe d'aménagement**, dont le taux est fixé à 1,3 % depuis le 1^{er} janvier 2017, est proposé en légère augmentation à **5 M€**.

Le produit de la **taxe sur la consommation finale d'électricité**, dont le coefficient multiplicateur a été arrêté à 4, est projeté à **8 M€**.

En conclusion, le volume du poste "**fiscalité indirecte**" pourrait s'établir à **103 M€** au budget primitif 2018.

5) La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

La CNSA, dont les recettes proviennent essentiellement d'une part de CSG (0,1 %) et de la contribution "solidarité autonomie" de 0,3 % sur les revenus, participe au financement de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées (PCH et maison départementale de l'autonomie).

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement a profondément remanié les concours de la CNSA au titre des personnes âgées. Le concours "historique" comprend désormais deux parts. La première correspond à la poursuite du financement de l'allocation, tandis que la seconde part vise à participer au financement de la réforme de l'APA. Pour le Morbihan, ce concours "nouveau périmètre" est évalué à 28,5 M€, auquel il convient d'ajouter la régularisation annuelle évaluée à 2,5 M€.

En ce qui concerne le financement de la perte d'autonomie qui se traduit par deux nouveaux concours (forfait autonomie et autres actions de prévention), leur montant est projeté à 1,6 M€.

C'est donc un volume de **32,6 M€** qui est retenu au titre du concours **CNSA** pour le financement de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Les dotations annuelles dédiées à la PCH et à la MDA sont respectivement appréciées à **6 M€** et **0,7 M€**.

En conclusion, les **concours de la CNSA** devraient être proposés à **39,4 M€** au projet de budget 2018.

6) Les transferts interdépartementaux et régionaux

Tout d'abord, il convient de préciser les conditions de la **compensation de la région Bretagne** au titre des transferts de compétences. L'article 39 de la loi de finances pour 2016, qui a prévu de réduire la part de CVAE revenant aux départements, a également arrêté le mécanisme de la compensation des transferts de charges entre départements et régions. Cette compensation, qui prend la forme d'une attribution (ou d'un reversement) correspondant à la différence entre le montant constaté en 2016 de la CVAE transférée et le coût net des charges transférées, est figée dans le temps. Les échanges avec la région Bretagne conduits dans le cadre de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLEC) ont abouti à identifier une compensation en deux temps :

- un volume provisoire de près de 24 M€ au bénéfice du département en 2017 en raison de la prise en charge par le département de l'ensemble des coûts de la compétence "transports scolaires" jusqu'à la date du 1^{er} septembre 2017 et de la compensation, à due concurrence, par la région Bretagne ;
- une valeur définitive fixée à **3 435 662 €** à compter de 2018 que le département entend contester devant les juridictions administratives au regard d'une interprétation différente des modalités de compensation des dépenses liées aux périmètres de transport urbain.

Par ailleurs, deux fonds de péréquation, visant d'une part, à renforcer la solidarité entre les départements pour réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités au sein de cette catégorie et d'autre part, à compenser les charges, ont été introduits successivement en lois de finances :

- le premier fonds, le fonds de péréquation des DMTO, est entré en application en 2011. Ce fonds est alimenté par deux prélèvements : un prélèvement sur stock qui dépend du montant des DMTO par habitant par rapport à la moyenne nationale et un prélèvement sur flux, calculé en fonction de la dynamique des DMTO par rapport à la moyenne des deux années précédentes. Le montant du fonds est ensuite réparti entre les départements en fonction de leur population et de leur potentiel financier.

Depuis sa mise en œuvre, le Morbihan est à la fois contributeur et bénéficiaire du fonds. Les prévisions tant de dépenses que de recettes s'avèrent un exercice délicat. En effet, à la volatilité de cette ressource se conjugue à la possibilité pour le comité des finances locales de mettre en réserve une partie des ressources prélevées pour permettre un surcroît d'alimentation du fonds lors des années moins fastes. Contributeur net de 500 000 € en 2012, le département est, depuis cette date, bénéficiaire net pour des valeurs oscillant entre 2 M€ et 3 M€ chaque année.

- le deuxième fonds dit "fonds de solidarité" a été institué par l'article 78 de la loi de finances pour 2014 visant à "aider" les départements ayant un reste à charge important au titre des allocations individuelles de solidarité (APA, PCH et rSa). Ce fonds, alimenté par un prélèvement égal à 0,35 % du montant de l'assiette des droits de mutation à titre onéreux perçus par les départements en 2013 est ensuite réparti entre les départements sur la base de différents critères de recettes et de dépenses. Pour 2017, le département est contributeur net à hauteur de 4,87 M€ (contre une contribution nette de 4,9 M€ en 2015 et de 4,4 M€ en 2016).

En tenant compte à la fois des incertitudes liées aussi bien au volume des deux fonds que d'une évolution toujours possible du mode de péréquation horizontale des départements, il sera proposé de constater :

- pour le fonds de péréquation des DMTO, un solde positif de 2,5 M€ ;
- pour le fonds de solidarité, un prélèvement net de 5 M€.

Toutefois, il vous sera proposé des inscriptions budgétaires 2018 en cohérence avec les volumes constatés ces deux derniers exercices, soit 9 M€ en recettes au BP 2018 contre 4,4 M€ au BP 2017.

Les recettes au titre des "**transferts interdépartementaux et régionaux**" devrait donc atteindre un volume de **12,4 M€** lors du BP 2018.

7) Les autres recettes

Sous cette appellation, sont intégrées les recettes relevant de l'action sociale (évaluées à 13,2 M€) et les recettes en lien avec l'activité des services départementaux (5,7 M€).

Globalement, ce dernier poste est ainsi estimé à près de **18,9 M€** pour 2018.

L'exercice de projection permet, à partir des informations dont nous disposons à la mi-octobre, de prévoir un recul des recettes de fonctionnement aux alentours de **613,5 M€** pour le budget 2018 contre 620,5 M€ au BP 2017.

III - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Comme cela a été explicité précédemment, les incidences des transferts de compétences à la région Bretagne issus de la loi NOTRe seront pleinement constatées dans le futur budget du département. L'incidence des transferts de compétences se traduit, ainsi, de la façon suivante :

- suppression des crédits alloués aux transports expliquant la réfaction significative des politiques publiques "infrastructures et mobilité" et "éducation, culture et sports" ;
- l'inscription d'un crédit de 35 000 € au titre de l'extinction des dispositifs initiés dans le cadre de la politique publique "développement économique". Il s'agit des prêts bonifiés accordés aux entreprises ;
- le reversement à la région d'une dotation pérenne de 71 967 € au titre de la compétence portuaire et de 137 068 € pour la compétence planification des déchets ;

Le tableau ci-après détaille les crédits qui pourraient être alloués par compétences :

Politique publique	Proposition BP 2018 (en M€)
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0,03
INFRASTRUCTURES ET MOBILITE	2,65
EDUCATION, CULTURE ET SPORTS	30,45
DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	33,39
RESSOURCES ET TRANSFERTS	133,88
SOLIDARITE, ACTION SOCIALE ET SANTE	350,59
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	551,00

IV - EPARGNE ET INVESTISSEMENT

Les efforts de rigueur mis en œuvre par le département portent leurs fruits et permettent d'envisager une amélioration sensible de l'autofinancement brut (recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement). Déduction faite du remboursement en capital de la dette (évalué à 22,9 M€ contre 23,7 M€ en 2017), le département devrait afficher un autofinancement net en redressement puisque approchant les 40 M€.

Le programme pluriannuel d'investissement 2018-2021, qui vous est présenté en annexe prévoit un niveau d'investissement de près de 490 M€ sur la période 2018-2021, soit une moyenne annuelle de crédits de paiement de près de 122 M€. Pour mener à bien nos différents projets en cours ou à initier, c'est un volume de 152 M€ d'autorisations de programme, qui s'avérerait nécessaire en 2018 (contre 126 M€ lors du vote du BP 2017). La poursuite et la mise en œuvre des opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale devrait représenter un volume d'AP de 98,5 M€.

Le volume des dépenses d'investissement, quant à lui, devrait être proche de **130 M€**, étant précisé que notre engagement fort en faveur des collègues et des infrastructures routières devrait se concrétiser par des inscriptions de crédits de paiement d'un peu plus de 77 M€ en investissement direct. Le tableau, ci-après, dresse par politique sectorielle, les crédits prévisionnels sur lesquels vous serez appelés à vous prononcer en décembre prochain :

Politique publique	Proposition BP 2018 (en M€)
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1,49
INFRASTRUCTURES ET MOBILITE	30,54
RESSOURCES ET TRANSFERTS	12,04
SOLIDARITE, ACTION SOCIALE ET SANTE	11,81
DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	35,83
EDUCATION, CULTURE ET SPORTS	36,41
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	128,13

Grace à un moindre recours à l'emprunt, le remboursement du capital de la dette est prévu en léger retrait passant de 23,7 M€ au BP 2017 à 22,9 M€ au BP 2018.

En raison de cessions, initialement prévues au cours de l'exercice 2017 mais reportées pour certaines en 2018 et qui représentent un volume de 9,9 M€, les recettes d'investissement sont évaluées à 29,5 M€.

Dans ces conditions, le recours à l'emprunt devrait être en diminution. Conformément aux orientations que nous nous sommes fixées, la stratégie d'endettement du département cherche à conjuguer la prudence et la recherche d'une optimisation des coûts. Elle se traduit toujours :

- pour l'encours existant : par une vigilance sur les prêts souscrits à taux indexés de façon d'une part, à opter pour les index les plus favorables au regard de la courbe des taux et des décisions éventuelles de la Banque centrale européenne et, d'autre part, à anticiper leur remontée par une transformation en taux fixe ;
- pour l'encours futur : par l'ouverture de la consultation bancaire et par la volonté de souscrire les contrats les plus sécurisants possibles tout en profitant des opportunités des marchés.

V - PERSPECTIVES

Malgré le maintien des dotations, le projet de loi de finances pour 2018 ne rassure pas les collectivités locales à moyen terme. En cause principalement, la suppression partielle de la taxe d'habitation, les 13 milliards d'économies attendues d'ici 2022, l'instauration d'une "nouvelle règle d'or" visant à contenir l'endettement des collectivités et la volonté de l'État de contractualiser la réduction des dépenses avec les 319 plus grandes collectivités. À ce titre, les conditions de la "contractualisation" ne sont absolument pas connues, ni même les conditions de "la surveillance par l'État" remettant partiellement en question le principe de libre administration.

PRÉSENTATION DE NOS POLITIQUES PUBLIQUES

SOLIDARITÉS, ACTION SOCIALE ET SANTÉ..... pages 21 à 35

INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ pages 37 à 41

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES..... pages 43 à 57

ÉDUCATION, CULTURE ET SPORTS..... pages 59 à 67

MOYENS DE L'ACTION DÉPARTEMENTALE pages 69 à 79

Solidarités, action sociale et santé

// Santé

// Protection maternelle et infantile

// Développement social

// Protection de l'enfance

// Insertion et emploi

// Personnes âgées

// Personnes handicapées

// Habitat Logement

// Santé

I - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

La politique départementale de santé s'inscrit principalement dans la politique nationale de santé publique mais également dans la politique d'insertion dont le département est chargé.

Les actions de santé se déclinent selon deux axes :

- d'une part, le département exerce les missions de l'État conservées par délégation depuis la recentralisation en 2006. Elles s'exercent dans les domaines de la lutte contre la tuberculose, contre les infections sexuellement transmissibles, contre les cancers et dans le domaine des vaccinations obligatoires et recommandées ;
- d'autre part, le département exerce des actions préventives afin de favoriser l'accompagnement en santé auprès du public en situation de précarité et/ou de vulnérabilité, qu'il soit ou non bénéficiaire du rSa.

En fonctionnement, 744 600 € auront été inscrits en crédits de paiement en 2017 pour mettre en œuvre cette politique. Au 31 décembre prochain, le niveau de consommation des crédits devrait être de l'ordre de 98 %, soit environ 730 000 €.

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR 2018

Comme en 2017, les actions 2018 les plus marquantes porteront sur :

- notre participation au fonctionnement du centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD), dont le financement est assuré par une dotation versée par l'ARS Bretagne. Ce dispositif se déploie progressivement sur l'ensemble de ses missions : ainsi, les dépistages par le test rapide d'orientation diagnostic (TROD) seront intensifiés ainsi que la mise à disposition de traitements préventifs contre le SIDA ;
- la poursuite de notre politique vaccinale. Celle-ci consiste en l'achat de vaccins auprès des laboratoires pour la vaccination des enfants et des adultes au sein de centres médico-sociaux, entreprises ou d'autres collectivités départementales. En 2017, les marchés publics correspondants ont été renouvelés. Ils intègrent désormais la mise en œuvre d'actions de prévention contre le cancer du col utérin par l'acquisition et la proposition du vaccin correspondant. Il est cependant à souligner la grande difficulté d'approvisionnement des vaccins sur le territoire national français et le caractère infructueux de plusieurs marchés. L'impossibilité des laboratoires à fournir des vaccins, y compris de base (le BCG par exemple), doit nous maintenir en alerte sur les risques potentiels sur la santé des populations ;
- le dispositif "santé dans les îles" est stoppé dans la mesure où l'Agence régionale de santé s'est engagée à prendre le relai sur Hoëdic à compter de janvier 2018 dans le cadre d'un contrat local de santé.

Pour 2018, afin de mener à bien l'ensemble de ces actions, c'est un crédit de paiement de l'ordre de 711 000 € qu'il conviendra de prévoir en section de fonctionnement.

// Protection maternelle et infantile

I - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

Le président du conseil départemental est dépositaire de la compétence de mise en œuvre d'une politique de prévention précoce et d'éducation à la santé à travers notamment des missions exercées par le service départemental de protection maternelle et infantile (articles L. 2112-1 à L. 2112-10 du code de santé publique). Il est aussi en charge de l'organisation du recueil épidémiologique et de la diffusion des supports d'informations sanitaires (carnet de maternité et de santé).

Les missions de prévention consistent en :

- l'accompagnement à la sexualité et à la vie affective ; la préparation à la parentalité et à l'accompagnement des futurs parents ;
- l'accompagnement des parents dès les premiers jours de vie de leur enfant par des actions individuelles ou collectives ;
- l'accompagnement des modes d'accueil : individuels chez l'assistant maternel, en maison d'assistants maternels (MAM), ou collectifs en multi-accueil, accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) ou accueil périscolaire, en participant à "l'agrément" de ceux-ci et à la professionnalisation des intervenants ;
- le dépistage des troubles du jeune enfant par le biais des consultations infantiles et des bilans de santé réalisés dans les écoles maternelles.

En fonctionnement, 1 154 900 € auront été inscrits en crédits de paiement en 2017 pour mettre en œuvre cette politique. Au 31 décembre prochain, le niveau de consommation devrait être de l'ordre de 95 %, soit environ 1,1 M€. Ce niveau de consommation est conforme aux années antérieures.

En investissement, par rapport aux 37 500 € inscrits en crédits de paiement, 34 000 € devraient être consommés au cours de l'exercice, soit un taux de réalisation de l'ordre de 89 %.

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR 2018

Renouvelé en 2017, le marché public des agréments des assistants maternels cible dorénavant les premiers agréments ainsi que les renouvellements d'agréments. Cet élargissement au renouvellement a débuté effectivement en septembre 2017 ; il accompagne une réorganisation des services de la PMI et a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du département à compter de 2019.

La formation des assistants maternels est l'une des compétences dévolue au département. Elle en constitue également une des priorités d'actions dans le cadre d'un nouveau marché public établi pour les 3 années à venir.

Dans le cadre d'une meilleure prise en charge de la santé des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, le recours à des médecins libéraux pour la tranche des 6-15 ans conduira le département, à terme, à assurer le financement de certains honoraires dont les modalités seront à conventionner avec l'ARS en 2018.

Pour 2018, afin de mener à bien l'ensemble de ces actions, il conviendra de prévoir des crédits de paiement de l'ordre de :

- 1,188 M€ en section de fonctionnement ;
- 37 000 € en section d'investissement.

// Développement social

I - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

Le développement social vise à articuler l'action sociale avec les autres politiques publiques locales. Il s'inscrit dans le cadre d'un ensemble d'interventions menées en lien avec l'État, les collectivités locales, les organismes à caractère social. Il concerne notamment des familles et des personnes en situation de vulnérabilité sociale dont il cherche à développer ou à renforcer les ressources en vue de leur inclusion.

En fonctionnement, 2 185 900 € auront été inscrits en crédits de paiement en 2017 pour mettre en œuvre cette politique. Au 31 décembre prochain, le niveau de consommation des crédits devrait être de l'ordre de 92 %, soit environ 2 M€.

En investissement, par rapport aux 22 469 € inscrits en crédits de paiement, 18 000 € devraient être consommés d'ici la fin de l'exercice, soit un taux de réalisation de l'ordre de 80 %.

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR 2018

L'exercice 2018 sera marqué par :

- le renouvellement des conventions partenariales passées avec la CAF et l'UDAF en matière d'aide éducative budgétaire, avec un retrait progressif du premier partenaire au profit du second ;
- l'inscription d'un crédit correspondant au financement de prestations d'interventions sociales et familiales (TISF) réalisées dans le cadre des actions collectives de territoire. Ce budget était auparavant confondu avec celui des interventions mises en œuvre au titre de la protection de l'enfance ;
- la poursuite du soutien apporté aux familles en situation de vulnérabilité au moyen du fonds unique d'aides. Ce dispositif est devenu le principal poste de dépenses de la politique de développement social ;
- la consolidation de nos liens de partenariat avec plusieurs associations départementales jusqu'à présent soutenues dans le cadre de subventions forfaitaires annuelles (Croix rouge...) et leur intégration dans le Pacte territorial.

Pour 2018, afin de mener à bien l'ensemble de ces actions, il conviendra de prévoir des crédits de paiement de l'ordre de :

- 2,045 M€ en section de fonctionnement ;
- 4 000 € en section d'investissement.

// Protection de l'enfance

I - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

Le schéma départemental de protection de l'enfance détermine les perspectives d'évolution de l'ensemble du dispositif de prévention éducative et de protection de l'enfance et s'articule autour de 3 axes :

- axe 1 : "Prévenir en renforçant le repérage et l'orientation enfance-famille" ;
- axe 2 : "Optimiser les réponses départementales enfance-famille" ;
- axe 3 : "Piloter la politique de protection de l'enfance en favorisant le partenariat".

Entourés par des équipes socio-éducatives sous l'autorité des inspecteurs de l'aide sociale à l'enfance, les assistants familiaux constituent la clef de voûte du dispositif de la protection de l'enfance dans le département du Morbihan, qui favorise une politique d'accueil familial depuis de nombreuses années et qui désormais, se généralise sur le territoire national (voir rapport ONED, 2015).

Entre janvier 2012 et août 2017, les services de l'ASE ont connu une augmentation de 25,90 % de situations suivies (1 958 mesures en août 2017 contre 1 555 en janvier 2012 - placement et AED). L'année 2017 est marquée par une poursuite de la progression des prises en charge par les services, contrairement aux prévisions espérées (hors mineurs non accompagnés).

En fonctionnement, 70 307 700 € auront été inscrits en crédits de paiement en 2017 pour mettre en œuvre cette politique, dont 2 786 500 € en décision modificative. Au 31 décembre prochain, le niveau de consommation devrait être de l'ordre de 98,8 %, soit environ 69,5 M€.

Ce niveau de consommation particulièrement important, s'explique par l'augmentation du nombre d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance qui induit une hausse du nombre d'assistants familiaux en activité. Le nombre de prise en charge de mineurs étrangers non accompagnés, en forte progression depuis 1 an (232 prises en charge au 30 juin 2017 contre 152 en septembre 2016), y contribue également.

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR 2018

En 2018, les actions les plus marquantes qui seront conduites sont les suivantes :

- la révision du référentiel départemental des interventions sociales et familiales (TISF) et de l'accompagnement éducatif et social (AES), déjà engagée en 2017, permettra de mieux cibler le recours à ces prestations en matière de visites médiatisées et de droits de visite dans un contexte de croissance forte de ces actions. En parallèle, cette révision est l'occasion de reconsidérer la complémentarité de nos interventions avec celles que financent la CAF ;
- la mise en œuvre espérée de 2 nouveaux dispositifs expérimentaux :
 - o l'alternative au placement : le dispositif a vocation à répondre à des situations de placement familial ou collectif qui sont difficiles à mettre en œuvre ou incompatible avec nos modalités habituelles. Le public visé est celui des jeunes de 12 à 18 ans restant à domicile ou chez un tiers avec un accompagnement renforcé. Le dispositif envisagé prend appui sur le redéploiement d'une structure de 10 jeunes pour atteindre 38 places, à budget équivalent,
 - o le dispositif d'accueil des mineurs à problèmes multiples : le dispositif envisagé vise à contenir des jeunes cumulant problèmes sociaux et de santé mentale, et qui mettent en

grande difficulté nos accueils. Il s'agirait de prévoir des espaces d'hébergement multiple, autorisant chaque partenaire (PJJ, secteur sanitaire, ASE...) à assurer ses compétences sur son propre registre : suivi de santé, suivi médico-éducatif et judiciaire, suivi en contrainte pénale. Une expérimentation sera donc mise en œuvre fin 2017 pour envisager un appel à projet sur 2018 pour la vingtaine de mineurs concernés ;

Courant 2018, l'objectif sera également de finaliser le cahier des charges et l'appel à projets d'un nouveau mode de prise en charge dédié aux fratries, pour lequel plusieurs échanges ont déjà eu lieu dans le cadre d'un éventuel projet d'implantation sur la commune de Sarzeau de SOS Village d'enfants.

S'agissant du public des mineurs étrangers non accompagnés (MNA), aucun recul d'entrée n'est envisagé à ce jour ; pour essayer d'éviter la saturation déjà constatée des capacités d'accueil, il sera essentiel en 2018 de poursuivre et d'accélérer le processus d'autonomisation des MNA et de rechercher de nouvelles réponses. Sur ce registre, un projet de partenariat avec les bailleurs sociaux morbihannais est actuellement à l'étude afin de faciliter l'accès au parc locatif social. De la même manière, des hébergements au sein de structures collectives désaffectées (EHPAD, gendarmerie...) est en cours de réflexion pour diminuer les coûts de prise en charge.

En 2018, plusieurs opérations d'investissement sont également projetées :

- la plus importante serait l'implantation du centre maternel "La Chrysalide", actuellement à Josselin, sur le site du centre hospitalier à Ploërmel ; en parallèle à ce projet immobilier porté par le département, une démarche de mutualisation des moyens sera conduite en liens avec le Centre départemental de l'enfance,
- l'association ARASS devrait lancer une opération de restructuration lourde de la maison d'enfants à caractère social de Pontivy (Foyer Le Resto),
- le Centre départemental de l'enfance devrait engager des travaux de restructuration de ses deux unités familiales de Vannes et Hennebont.

Pour 2018, afin de mener à bien l'ensemble de ces actions, il conviendra de prévoir des crédits de paiement de l'ordre de :

- 70,969 M€ en section de fonctionnement ;
- 69 000 € en section d'investissement.

// Insertion et emploi

I - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

La politique en faveur de l'insertion et de l'emploi recouvre les deux responsabilités confiées au département par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (rSa) et réformant les politiques d'insertion.

Il s'agit :

- d'une part, de garantir le droit au rSa dans sa double dimension de droit à une allocation et à un accompagnement personnalisé ;
- d'autre part, de faciliter l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

Cette seconde responsabilité ne concerne pas seulement les bénéficiaires du rSa même s'ils en constituent la cible principale. Le département partage cette mission avec de nombreux intervenants en matière d'emploi, de formation et de lutte contre la pauvreté.

Ce rôle d'assembleur territorial est tout particulièrement attendu dans le contexte de la programmation du Fonds social européen (FSE) 2014-2020 qui vise notamment à "lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion".

La mise en œuvre de la politique départementale "insertion et emploi" se structure en trois grands domaines qui recouvrent 4 programmes d'intervention :

- premièrement, la gestion du rSa ;
- deuxièmement, les moyens consacrés à l'insertion qui recouvrent deux programmes d'intervention :
 - o l'offre d'insertion qui permet de financer les moyens d'accompagnement et de conventionner des opérateurs divers pour le développement de services mobilisables dans les parcours d'insertion, selon les spécificités locales et les besoins des publics (chantiers d'insertion...),
 - o les aides directes aux personnes en difficulté d'insertion qui regroupent le Fonds départemental d'aide aux jeunes et les aides versées aux employeurs pour l'embauche de bénéficiaires du rSa (principalement sur les chantiers d'insertion) ;
- troisièmement, la gestion des crédits du FSE destinés à l'inclusion et la lutte contre la pauvreté dans le cadre d'une convention de gestion signée avec l'État.

En fonctionnement, 88 967 172 € auront été inscrits en crédits de paiement en 2017 pour mettre en œuvre cette politique. Au 31 décembre prochain, le niveau de consommation des crédits devrait être de l'ordre de 97,6 %, soit environ 86,8 M€. Sous réserve que ces chiffres se confirment, 2017 devrait être une année de stabilisation des dépenses d'allocations rSa.

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR 2018

En 2018, les actions les plus marquantes qui seront conduites, consisteront à :

- poursuivre l'adaptation et la rénovation de l'offre d'insertion en renforçant le partenariat avec les entreprises de notre territoire (parrainage, mise en situation professionnelle, mécénat de compétences...);

- contribuer activement au développement des compétences numériques qui deviennent de plus en plus nécessaires pour l'accès aux droits mais également pour l'insertion sociale et professionnelle ;
- poursuivre le soutien apporté aux démarches d'insertion des jeunes au moyen du fonds d'aide qui leur est dédié, dont la gestion est confiée aux missions locales ; ce dispositif est proposé en augmentation (+ 46 000 €) pour tenir compte de l'abondement de la région Bretagne initié en 2017 ;
- améliorer les conditions de versements du FSE au bénéfice des opérateurs ; en effet, il ressort clairement des conclusions d'un audit financier et organisationnel conduit durant le 1^{er} semestre 2017, que certains opérateurs associatifs bénéficiant d'un financement du FSE sont confrontés à des difficultés de trésorerie. Compte tenu des procédures de contrôle imposées par les règlements européens applicables au FSE, les délais de versement des soldes de subventions attribuées sont effectivement longs. Afin de répondre à cette difficulté, une majoration des acomptes initiaux sera mise en place courant 2018.

Pour 2018, afin de mener à bien l'ensemble de ces actions, c'est un crédit de paiement de l'ordre de 89,788 M€ qu'il conviendra de prévoir en section de fonctionnement.

// Personnes âgées

I - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

La dynamique démographique morbihannaise annonce un accroissement conséquent du nombre de personnes âgées dépendantes d'ici 2030 (+ 40 % selon une étude conjointe des départements bretons, de l'ARS et de l'INSEE). Cette évolution serait encore plus marquée sur le littoral.

La loi du 28 décembre 2015 (Loi ASV) a apporté de nombreuses modifications aux outils à disposition des départements pour le public des personnes âgées.

Pour les opérateurs économiques, la loi réforme ainsi profondément leur tarification. Les établissements vont progressivement passer sous le régime du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) qui se traduira par des financements forfaitaires calculés selon des équations tarifaires tenant compte du niveau de perte d'autonomie et du besoin en soins des résidents. D'ici 5 ans, l'ensemble des établissements seront concernés par cette réforme d'ampleur.

Le bilan du troisième schéma gérontologique départemental démontre que les solutions non médicalisées (en maintien à domicile ou pas) sont encore les seules à évoluer quantitativement et, qu'en l'absence de perspectives contraires cela restera la tendance pour le prochain schéma de l'autonomie (2018-2022).

Cela implique un suivi attentif de l'équilibre économique des opérateurs du maintien à domicile, tout comme de la "solvabilisation" des plans d'aide des personnes âgées par la mobilisation de prestations individuelles ajustées.

En fonctionnement, 98 776 172 € auront été inscrits en crédits de paiement en 2017 pour mettre en œuvre cette politique. Au 31 décembre prochain, le niveau de consommation des crédits devrait être de l'ordre de 95,7 %, soit environ 94,5 M€.

En investissement, par rapport aux 5 608 257 € inscrits en crédits de paiement, 5,2 M€ devraient être consommés d'ici la fin de l'exercice, soit un taux de réalisation de l'ordre de 94 %.

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR 2018

En 2018, les actions les plus marquantes qui seront conduites porteront :

- sur la mise en œuvre du prochain schéma de l'autonomie (commun aux politiques sectorielles des personnes âgées et des personnes handicapées) ;
- sur la mise en place de l'aide aux aidants, avec une organisation permettant au département d'attribuer de manière éclairée les crédits correspondant aux familles. Cette contribution recouvre l'aide au répit et la prise en compte de l'indisponibilité de l'aidant ;
- sur l'ouverture annoncée d'un espace autonomie seniors sur le territoire lorientais début 2018, par le biais d'une nouvelle association et d'un montage financier inédit ;
- dans la logique attendue de la réforme de la tarification et de l'instauration de nouvelles catégories d'acteurs (résidence autonomie, service polyvalent d'aide et de soins à domicile...), sur une redéfinition des relations entre le département et les établissements et services qui sont pour beaucoup, dans une perspective de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens ;
- sur une meilleure répartition de l'offre en institution (EHPAD principalement) pour corriger le déséquilibre territorial constaté sur la partie sud-ouest du Morbihan, notamment en prenant

appui sur la possibilité de réaliser dans les meilleurs délais les 49 places complémentaires, proposées dans l'actualisation du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC).

Pour 2018, afin de mener à bien l'ensemble de ces actions, il conviendra de prévoir des crédits de paiement de l'ordre de :

- 99,269 M€ en section de fonctionnement ;
- 6,553 M€ en section d'investissement.

// Personnes handicapées

I - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

Plus de dix ans après l'entrée en vigueur de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la reconnaissance des différents handicaps n'est pas encore parachevée. Ainsi, plusieurs textes relatifs à la prise en compte des troubles psychiques et des handicaps rares viennent d'être publiés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Ces documents auront des impacts sur l'éligibilité des personnes en situation de handicap à des prestations de compensation du handicap (PCH). Le champ d'application de la prestation va s'élargir et les conséquences financières ne seront connues que dans plusieurs mois, voire plusieurs années.

Le public handicapé est de plus en plus nombreux, et cela se traduit par de fortes demandes d'ouverture de droits auprès de la Maison départementale de l'autonomie.

De même, de nouveaux dispositifs se mettent en place comme la carte mobilité inclusion (CMI) ou le nouveau formulaire national de demandes destiné aux maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Une nouvelle approche des orientations et des décisions va de pair avec la réforme tarifaire, qui organise une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées au sein des établissements et services pour leur accompagnement.

L'objectif est de prévenir les ruptures de prise en charge des personnes. Ce dispositif consacre et généralise la démarche expérimentale "réponse accompagnée pour tous" (RAPT) pour laquelle le Morbihan est département pilote.

En fonctionnement, 82 429 128 € auront été inscrits en crédits de paiement en 2017 pour mettre en œuvre cette politique dont 2 489 128 € en décision modificative. Au 31 décembre prochain, le niveau de consommation des crédits devrait être de l'ordre de 99,2 %, soit environ 81,8 M€. Ce niveau de consommation particulièrement important par rapport à l'exercice écoulé s'explique principalement par une augmentation du nombre de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) : + 4,05 % par rapport à 2016.

En investissement, par rapport aux 225 032 € inscrits en crédits de paiement, 0,189 M€ devraient être consommés d'ici la fin de l'exercice, soit un taux de réalisation de l'ordre de 84 %.

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR 2018

En 2018, les actions les plus marquantes qui seront conduites consisteront :

- à la mise en œuvre du prochain schéma départemental de l'autonomie (commun aux politiques sectorielles des personnes âgées et des personnes handicapées), notamment avec de nouveaux appels à projets sur les places et services, en particulier pour répondre aux jeunes handicapés maintenus en IME (amendements Creton) et sur des formules de domiciles groupés accompagnés ;
- en la généralisation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les établissements et services sociaux et médico-sociaux agissant dans le domaine du handicap ;
- en l'amélioration de la fluidité des parcours et l'élaboration de procédures partagées ayant pour objectif d'améliorer les réponses aux personnes au moment crucial des changements de statut

ou de situation (passage de l'enfance à l'âge adulte, passage de l'activité à la retraite pour les travailleurs en ESAT, vieillissement se surajoutant au handicap) ;

- dans le prolongement du transfert de la gestion du transport des élèves porteur d'un handicap, par la prise en compte par les services des mesures nouvelles obligatoires telles que le financement des frais de transport lors des stages et l'étalement sur 5 jours de la semaine scolaire (mercredi travaillé dans tous les établissements desservis) ;
- à s'engager dans une démarche de dématérialisation de la gestion des dossiers MDA, cet engagement se traduisant notamment par l'ouverture d'un portail internet dédié aux usagers leur permettant de suivre au mieux leurs demandes ainsi que par l'harmonisation des outils informatiques des MDPH de France.

Pour 2018, afin de mener à bien l'ensemble de ces actions, il conviendra de prévoir des crédits de paiement de l'ordre de :

- 82,615 M€ en section de fonctionnement ;
- 844 000 € en section d'investissement.

// Habitat Logement

I - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

Le plan d'action pour l'habitat 2017-2020 adopté par le conseil départemental lors de sa séance du 29 septembre 2016, vise à améliorer la cohérence, la complémentarité et la lisibilité de l'action publique. Ce plan structure l'action départementale autour de trois orientations :

- le soutien à l'adaptation des logements à l'âge et au handicap dans le parc privé et public ;
- la lutte contre l'habitat indigne et précaire en énergie ;
- l'accès au logement des personnes modestes : le parc de logement locatif social du Morbihan demande un effort de régénération afin d'éviter le développement d'un phénomène de vacance.

En fonctionnement, 4 005 000 € auront été inscrits en crédits de paiement en 2017 pour mettre en œuvre cette politique. Au 31 décembre prochain, le niveau de consommation devrait être de l'ordre de 95 %, soit environ 3,8 M€.

En investissement, par rapport aux 5 653 584 € inscrits en crédits de paiement, 5,1 M€ devraient être consommés au cours de l'exercice, soit un taux de réalisation de l'ordre de 90 %.

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR 2018

En 2018, les éléments marquants de la politique de l'habitat, seront :

- la poursuite de la mise en œuvre du dispositif de lutte contre la précarité énergétique "Morbihan Solidarité Energie" ; ce dispositif vise à repérer et traiter les situations les plus préoccupantes par la réalisation d'une visite à domicile et la mise en place de mesures adaptées aux besoins des publics les plus précaires. Son déploiement a été amorcé à partir du mois de septembre 2017 ;
- la mise en œuvre de deux nouveaux programmes d'intérêts généraux ayant pour objet d'intensifier l'action départementale en matière de lutte contre l'habitat indigne et de prévention de la perte de l'autonomie par l'adaptation des logements privés à l'âge ou au handicap ;
- la poursuite de la modernisation du fonds de solidarité pour le logement par :
 - o la redéfinition des actions et des partenariats en faveur de l'accès et du maintien dans le logement, notamment en matière d'accompagnement social dans le logement,
 - o le déploiement d'une interface de gestion dématérialisée destinée à améliorer et fluidifier le traitement des dossiers instruits par les CCAS partenaires au titre des aides aux impayés d'eau, d'électricité et de téléphone.

Pour 2018, afin de mener à bien l'ensemble de ces actions, il conviendra de prévoir des crédits de paiement de l'ordre de :

- 4,005 M€ en section de fonctionnement ;
- 4,302 M€ en section d'investissement.

Infrastructures et mobilité

// Infrastructures routières

// Infrastructures portuaires

// Mobilité

// Infrastructures routières

I - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

Long de 4 118 km, le réseau routier départemental constitue un élément essentiel pour les déplacements des Morbihannais. Le trafic sur nos routes a augmenté en moyenne de 1,2 % en 2016. Afin d'éviter sa dégradation, il fait l'objet de travaux d'entretien réguliers. Des opérations de modernisation et de sécurisation de carrefours sont également conduites.

Les principales opérations mises en service en 2017 sont la section 2 x 2 voies de la RD 767 à Colpo, une troisième voie sur la RD 769 au Faouët, la liaison Quéven – Ploemeur par la RD 163 et la déviation Est de Grand-Champ.

Le contournement nord de Pontivy sera quasiment achevé fin 2017, celui de Locminé en 2 x 2 voies continue d'avancer. Enfin, le chantier de grosse réparation du Pont Lorois entre Belz et Plouhinec a été engagé en septembre.

L'entretien courant du réseau est assuré essentiellement en régie, quelques prestations sont cependant confiées à des entreprises. Nos moyens ont été réorganisés en 2017 : les 212 agents et 40 chefs d'équipe sont désormais répartis dans 16 sites couvrant tout le territoire d'une manière équilibrée.

En fonctionnement, 2 715 000 € auront été inscrits en crédits de paiement en 2017 pour mettre en œuvre cette politique. Au 31 décembre prochain, ces crédits seront consommés en totalité.

En investissement, par rapport au 30 326 000 € inscrits en crédits de paiement, 28,8 M€ devraient être consommés d'ici la fin de l'exercice, soit un taux de réalisation de l'ordre 95 %.

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR 2018

En 2018 il conviendra de poursuivre notre politique volontariste en matière de développement, d'amélioration, d'entretien, de sécurisation de notre réseau routier.

Même si les procédures restent complexes et difficiles à mener, les opérations du réseau principal restent la priorité :

- la déviation de Locminé,
- les dossiers de DUP de la mise à 2 x 2 voies des RD 769 à Caudan et RD 775 sur la Vraie Croix et Questembert,
- l'achèvement du contournement nord de Pontivy,
- l'achèvement des travaux du Pont Lorois,
- la déviation de Guidel,
- la déviation de Maleville à Ploërmel...

En parallèle aux procédures réglementaires, les études et acquisitions foncières seront menées.

L'entretien courant sera poursuivi avec notre nouvelle organisation territoriale.

Pour 2018, afin de mener à bien l'ensemble de ces actions, il conviendra de prévoir des crédits de paiement de l'ordre de :

- 2,581 M€ en fonctionnement,
- 29,614 M€ en investissement.

// Infrastructures portuaires

I - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

Sur les 39 ports départementaux conservés à l'issue de la loi NOTRe, 14 sont exploités par la Compagnie des ports du Morbihan, dans le cadre d'un contrat de concession unique. On notera la signature, en cours d'année, d'une convention de délégation de service public entre la Compagnie des ports du Morbihan et la ville de Vannes, portant le total des places exploitées à 10 495.

En fonctionnement, 153 000 € ont été inscrits en crédits de paiement en 2017 pour mettre en œuvre cette politique. Au 31 décembre prochain, le niveau de consommation des crédits devrait être de l'ordre de 90 %, soit environ 136 000 €.

En investissement, 228 642 € ont été inscrits en crédits de paiement en 2017 pour mettre en œuvre cette politique. Au 31 décembre prochain, le niveau de consommation des crédits devrait être de l'ordre de 76 %, soit environ 0,174 M€.

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR 2018

En 2018, nos interventions porteront essentiellement sur les travaux d'entretien des installations portuaires et notamment des neuf "ports-cales" non concédés pour lesquels des discussions sont engagées avec les communes concernées en vue d'un transfert des ouvrages.

Le marché pour le nettoyage des cales départementales de mise à l'eau sera renouvelé en 2018.

Pour 2018, afin de mener à bien l'ensemble de ces actions, il conviendra de prévoir des crédits de paiement de l'ordre de :

- 72 000 € en section de fonctionnement,
- 100 000 € en section d'investissement

// Mobilité

I - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

Transports scolaires et interurbains

Si les liaisons maritimes ont été transférées à la région Bretagne dès le 1^{er} janvier 2017, les transports scolaires et interurbains ne l'ont été qu'au 1^{er} septembre.

Aussi, le département a-t-il consacré toute son énergie en début d'année au renouvellement des marchés spéciaux de transports scolaires et à préparer la rentrée scolaire de 2017 afin que celle-ci, malgré les évolutions apportées au réseau, se déroule dans les meilleures conditions pour nos élèves.

Le département peut être fier d'avoir transféré à la région Bretagne un système efficace à un coût maîtrisé et satisfaisant très largement les besoins des Morbihannais.

Véhicule partagé

Les crédits inscrits en investissement pour l'aire de covoiturage de Marzan devraient être dépensés en 2017. Il s'agit de la dernière opération de ce type en maîtrise d'ouvrage du département.

Ferroviaire

Le département participe à l'opération Bretagne à Grande Vitesse en finançant les travaux de la nouvelle ligne TGV et les pôles d'échanges multimodaux.

En fonctionnement, 2 058 000 € ont été inscrits en crédits de paiement en 2017 pour mettre en œuvre cette politique. Au 31 décembre prochain, le niveau de consommation des crédits devrait être proche de 100 %.

En investissement, par rapport aux 1 452 000 € inscrits en crédits de paiement, la totalité devrait être consommée d'ici la fin de l'exercice.

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR 2018

Les crédits à inscrire au titre de cette politique sont ceux votés pour accompagner la réalisation des pôles d'échanges multimodaux d'Auray, Lorient, Vannes et Redon et solder notre participation à la nouvelle ligne TGV.

Pour 2018, afin d'honorer nos engagements, il conviendra de prévoir des crédits de paiement en investissement de l'ordre de 828 000 €.

Développement des territoires

// Accompagnement du développement territorial

// Aménagement numérique

// Eau

// Espaces naturels et activités de nature

// Aménagement foncier

// Développement touristique

// Prévention et sécurité civile

// Sécurité sanitaire et environnementale

// Accompagnement du développement territorial

I - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

La politique menée en direction des territoires vise à assurer aux Morbihannais un bon niveau d'équipements et de services. Elle répond également à la nécessité de mettre à niveau certains d'entre eux, devenus vieillissants, ou bien à créer de nouveaux équipements publics, afin de faire face à la croissance démographique.

Le département est un partenaire clé des collectivités morbihannaises. Son soutien financier sécurise les plans de financement des projets portés par les acteurs publics locaux.

En fonctionnement, 1 031 750 € auront été inscrits en crédits de paiement en 2017 pour mettre en œuvre cette politique. Au 31 décembre prochain, la totalité des crédits sera consommée.

En investissement, par rapport aux 18,9 M€ inscrits en crédits de paiement, 15,6 M€ devraient être consommés d'ici la fin de l'exercice, soit un taux de réalisation de l'ordre de 79 %. Ce niveau de consommation faible s'explique par le décalage d'importants programmes d'investissement portés par les acteurs locaux.

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR 2018

S'agissant de notre politique d'aide aux investissements des territoires, des propositions seront faites afin de substituer au programme départemental pour investissement sur la voirie communale et rurale un nouveau dispositif d'aide à l'entretien des voies hors agglomération. L'objectif est d'améliorer la lisibilité du dispositif pour les demandeurs, d'en simplifier les règles de gestion tout en maintenant le principe d'équité territoriale.

Il n'est pas prévu d'évolution pour les autres dispositifs d'aides.

Nos subventions à l'association des îles du Ponant, au CAUE et à l'UBS seront reconduites à périmètre financier constant, de même que notre participation au programme INTERREG – France Manche Angleterre.

Dans le domaine agricole, le dispositif d'aide à l'irrigation des filières "légumes de plein champ" permettant de soutenir les producteurs pour la création de retenues collinaires et de réseaux d'irrigation sera reconduit.

En matière de sécurité maritime, le département poursuivra son soutien tant pour le fonctionnement de la SNSM que pour ses investissements (mises aux normes et acquisition de canots), en tenant compte cependant de la ressource affectée par l'État à cette association, et maintiendra par ailleurs sa participation au financement des coûts de fonctionnement du sémaphore d'Étel.

Les modalités juridiques et financières préalables à la remise en état de l'épi de Plouhinec, en lien avec l'État et les collectivités concernées seront arrêtées (maîtrise d'ouvrage, études environnementales...).

Le département poursuivra également son accompagnement financier spécifique à la Compagnie des ports du Morbihan.

Pour 2018, afin de mener à bien l'ensemble de ces actions, il conviendra de prévoir des crédits de paiement de l'ordre de :

- 1,52 M€ en section de fonctionnement,
- 18,53 M€ en section d'investissement.

// Aménagement numérique

I - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

Depuis 2014 et conformément aux objectifs fixés dans le cadre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique, le département participe aux côtés des EPCI morbihannais et de la région aux déploiements issus du projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD) porté par le syndicat mixte Mégalis Bretagne. Ce projet a pour objectif d'équiper d'ici 2030 l'ensemble du territoire en fibre optique jusqu'au domicile.

Cette politique sectorielle, comprend 2 programmes d'interventions :

- un programme relatif au haut et très haut débit,
- un programme relatif au raccordement des collèges.

En fonctionnement, 301 400 € ont été inscrits en crédits de paiement en 2017 pour mettre en œuvre cette politique dont 299 000 € de subvention d'équilibre pour le budget annexe du RDCE "réseau départemental de communications électroniques" mis en place pour financer le contrat de partenariat public privé "Morbihan Haut débit" et la liaison en fibre optique entre Quiberon et Belle-Île-en-Mer. Au 31 décembre prochain, le niveau de consommation des crédits devrait être de l'ordre de 67 %, soit environ 202 000 €.

En investissement, par rapport aux 500 000 € inscrits en crédits de paiement, 180 000 € devrait être consommés d'ici la fin de l'exercice, soit un taux de réalisation de l'ordre de 36 %. En effet, les échanges menés au niveau régional avec Mégalis concernant les raccordements à la fibre optique des collèges publics n'ayant pas été finalisés, aucune dépense n'a pu être engagée.

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR 2018

Haut et très haut débit

Pour la mise en œuvre de ce programme, deux conventions de cofinancement ont été signées entre le syndicat mixte Mégalis Bretagne et le département concernant les deux tranches de travaux de la 1^{ère} phase du déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné.

En parallèle, une convention a également été signée avec Mégalis pour l'axe 3 du projet Bretagne Très Haut Débit qui vise plus particulièrement à garantir le raccordement en fibre des entités économiques, des établissements d'enseignement, et de recherche, et des services publics non concernés par les déploiements en fibre optique à court terme.

Les propositions de déploiement de la phase 2 (2019-2023) du projet ont été présentées par le département aux différents EPCI du territoire qui vont délibérer d'ici la fin de l'année 2017 sur le périmètre des déploiements et leur engagement financier. En 2018, le département sera également amené à se positionner sur la participation financière de cette 2^{ème} phase qui concernera 100 000 prises à déployer. Une autorisation de programme devrait donc être soumise au vote de l'assemblée au cours de l'exercice 2018. À ce stade, la participation du département pour cette deuxième phase peut être estimée à 5 M€.

Raccordement des collèges à fibre optique

Afin d'accompagner le développement des usages numériques au sein des 12 collèges pour lesquels aucune solution de raccordement n'était programmée à moyen terme, un programme spécifique d'accès à la fibre optique a été engagé en 2016. Il sera poursuivi en 2018.

Chaque site fera l'objet d'une étude spécifique par les services départementaux afin de préciser les modalités techniques et financières du raccordement. Suivant la localisation de l'établissement, le raccordement à la fibre pourra se faire, soit en partenariat avec Mégalis Bretagne à partir du réseau déployé sur le territoire par le syndicat mixte, soit à partir d'infrastructures distinctes déployées sous la maîtrise d'ouvrage du département.

Les déploiements seront priorisés au regard de l'importance des limitations de débits actuelles et des contraintes techniques de réalisation.

Pour 2018, afin de mener à bien ces deux programmes d'intervention, il conviendra donc de prévoir des crédits de paiement de l'ordre de :

- 329 000 € en section de fonctionnement ;
- 816 000 € en section d'investissement.

Le réseau départemental de communications électroniques et la liaison entre Quiberon et Belle-Île-en-Mer

Le budget annexe dénommé "réseau départemental de communications électroniques" (RDCE), comprend :

- les dépenses d'investissement pour 2018 évaluées à 92 000 € HT,
- les dépenses de fonctionnement pour 2018 évaluées à 405 000 € HT.

Les recettes de fonctionnement devraient, quant à elles, être de l'ordre de 497 000 €.

I - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

Le département s'est, de longue date, investi dans l'accompagnement des maîtres d'ouvrage publics qui portent des travaux et opérations dans le domaine de l'eau, avec pour double objectif de faciliter une politique d'équipement en adéquation avec les besoins exprimés par les services d'eau et d'assainissement, mais également d'encourager l'émergence de projets concourant à la protection et à la restauration des milieux aquatiques.

Concrètement, cet accompagnement se matérialise sous deux formes :

- un appui financier notamment pour la réalisation d'investissements en matière d'assainissement, de renaturation des cours d'eau et zones humides, de lutte contre les pollutions diffuses ;
- des assistances techniques pour l'assainissement des eaux usées (SATESE) et les travaux sur les cours d'eau (ASTER) auprès des maîtres d'ouvrage compétents, celles-ci étant mises en œuvre en application des obligations faites au département par la loi. Cette assistance est complétée d'observatoires de l'assainissement et des milieux aquatiques destinés à capitaliser, à l'échelle départementale, les informations sur les travaux réalisés, leur efficacité et les efforts restant à conduire.

En fonctionnement, 895 000 € auront été inscrits en crédits de paiement en 2017 pour mettre en œuvre cette politique. Au 31 décembre prochain, le niveau de consommation des crédits devrait être proche des 100 %.

En investissement, par rapport aux 7 430 000 € inscrits en crédits de paiement, la totalité des crédits devrait être consommée d'ici la fin de l'exercice.

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR 2018

La demande de subventions des maîtres d'ouvrage compétents en assainissement collectif reste forte en 2017 et cette tendance semble d'ores et déjà se confirmer pour l'année 2018 : le Fonds d'intervention en eau et en assainissement (FIEA) devrait donc être encore fortement sollicité. En revanche, les demandes d'appui financier des opérateurs publics qui réalisent des travaux de restauration des milieux aquatiques ou entreprennent des opérations de lutte contre les pollutions diffuses sont plus incertaines. La mise en place de la nouvelle compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à compter du 1^{er} janvier 2018 entraînera des changements de maîtres d'ouvrage dont les conséquences sur les investissements sont difficiles à appréhender. Ces perspectives impacteront les besoins en crédits de paiement en 2018 : ils seront proposés en augmentation pour le FIEA et en diminution pour le programme d'intervention "qualité des milieux aquatiques".

Globalement, en investissement, comparativement à 2017, les besoins de crédits de paiement poursuivront leur diminution en 2018.

Les projections faites sur les dépenses de fonctionnement concluent à une diminution des besoins en 2018, essentiellement en lien avec la poursuite des économies recherchées au titre des participations statutaires, tant auprès de l'Institution d'aménagement de la Vilaine (IAV) que dans les syndicats mixtes qui portent les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Dans le premier cas, le département a acté son désengagement au 1^{er} janvier 2020 de l'institution qui sera devenu un syndicat mixte. La baisse de participation statutaire en 2018 et 2019 a

également fait l'objet de plusieurs demandes du conseil départemental finalement prises en compte. La sortie du département des syndicats mixtes qui portent les SAGE devra être examinée en 2018, dans la même logique que pour l'IAV, notamment quand les réflexions de réorganisation de la gouvernance dans le domaine de l'eau aboutiront.

Parallèlement, les besoins du SATESE en 2018 resteront élevés compte tenu du plan de charge prévisionnel de ce service qui reste important pour faire face aux obligations réglementaires qui s'imposent à ses adhérents (en particulier pour la surveillance des réseaux de collecte des eaux usées). Le département est tenu de satisfaire ces demandes conformément aux engagements pris dans les conventions avec les maîtres d'ouvrage et des accords bipartites avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Les crédits de fonctionnement pour l'assistance technique départementale resteront donc stables entre 2017 et 2018.

Pour 2018, afin de mener à bien l'ensemble de ces actions, il conviendra donc de prévoir des crédits de paiement de l'ordre de :

- 715 000 € en section de fonctionnement ;
- 6,200 M€ en section d'investissement.

// Espaces naturels et activités de nature

I - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

La politique des espaces naturels sensibles (ENS) du département vise la protection, la gestion et l'ouverture au public des ENS avec pour finalité "la préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et la sauvegarde des habitats".

En 2012, le département s'est doté d'un schéma départemental des ENS (SDENS) pour les 10 années suivantes. Ce document définit une stratégie de préservation et de valorisation du patrimoine naturel sur tout le territoire morbihannais.

En fonctionnement, 2 649 588 € auront été inscrits en crédits de paiement en 2017 pour mettre en œuvre cette politique, dont 335 588 € en décision modificative. Au 31 décembre, le niveau de consommation des crédits devrait être de l'ordre de 88 %, soit environ 2,3 M€.

En investissement, par rapport aux 3 238 000 € inscrits en crédits de paiement, 2,3 M€ devraient être consommés d'ici la fin de l'exercice, soit un taux de réalisation de l'ordre de 72 %. Ce niveau de consommation modéré par rapport à l'exercice écoulé s'explique par le financement partiel de la passerelle dans le port de Foleux et par la diminution sensible des demandes de subventions (bocage, forêt) liée à la difficile mise en œuvre des dispositifs régionaux d'aides européennes.

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR 2018

En 2018, le département poursuivra ses actions tant en matière de politique ENS, que de développement de la randonnée.

Les orientations pour 2018 sont :

- la poursuite de la mise en œuvre du schéma départemental des espaces naturels sensibles (SDENS) ;
- la poursuite de la structuration du réseau d'itinéraires de randonnée en Morbihan.

Ces orientations se traduisent notamment par les objectifs opérationnels suivants :

- dans le cadre de la mise en œuvre du SDENS :
 - o conforter les périmètres des ENS existants pour faciliter leur gestion et l'accueil, et développer de nouveaux sites dans l'intérieur,
 - o aménager les sites pour concilier la préservation de la biodiversité et l'accueil des publics,
- finaliser le schéma départemental des itinéraires de promenade et de randonnée en Morbihan et faire progresser la numérisation du PDIPR sur Géomap ;
- poursuivre la réalisation des itinéraires départementaux, notamment Vannes / Sainte-Anne-d'Auray, le tour de l'étang de Pen Mur à Muzillac et la portion Le Tour-du-Parc – Surzur sur GR 34 suivant le tracé arrêté par l'État.

Pour 2018, afin de mener à bien l'ensemble de ces actions, il conviendra de prévoir des crédits de paiement de l'ordre de :

- 2,564 M€ en section de fonctionnement ;
- 2,568 M€ en section d'investissement.

// Aménagement foncier

I - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

Le remembrement du passé, à finalité agricole, est devenu aujourd'hui un outil d'aménagement de l'espace au sens large, qui met désormais sur un même plan des objectifs d'amélioration des structures foncières, de mise en valeur du cadre de vie et de préservation de l'environnement et des paysages.

Une charte de l'aménagement foncier a été adoptée en 2008 dans le Morbihan pour améliorer la procédure et la rendre plus accessible à la population.

En 2017, 24 procédures d'aménagement étaient en cours à différents stades d'avancement.

En fonctionnement, 9 000 € auront été inscrits en crédits de paiement en 2017 pour mettre en œuvre cette politique, au titre des bourses aux arbres. Ce dispositif n'intervenant qu'en fin d'opération, ces crédits ne seront pas consommés au 31 décembre dans la mesure où aucune procédure d'aménagement communal n'aura été achevée dans l'année.

En investissement, par rapport aux 2 120 000 € inscrits en crédits de paiement, 1,6 M€ devraient être consommés d'ici la fin de l'exercice, soit un taux de réalisation de l'ordre de 75 %.

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR 2018

Le département poursuivra en 2018 son soutien à l'aménagement foncier, et votera l'engagement d'une nouvelle procédure au bénéfice de la commune de Saint-Nolff.

5 aménagements seront en cours en 2018. Ils concernent les territoires d'Arzal, Elven, Lanvaudan, Lanvénehen et Séglien.

1 aménagement sera en phase initiale sur la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys.

10 pré-études d'aménagement seront en cours de réalisation sur les communes d'Ambon, Arzon, Calan, Grand-Champ, Inzinzac-Lochrist, Plescop, Ploemel, Plumelec, Saint-Nolff et le massif boisé de Saint Méen (Montertelot et La Chapelle-Caro).

7 procédures de remembrement ordonnées par le préfet avant 2006 seront encore en phase de travaux connexes, et le département participera à leur financement avec un taux d'aide égal au taux de solidarité départementale majoré de 5 %.

Pour 2018, afin de mener à bien l'ensemble de ces actions, il conviendra de prévoir des crédits de paiement de l'ordre de :

- 9 000 € en section de fonctionnement ;
- 2,2 M€ en section d'investissement.

// Développement touristique

I - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

Le tourisme est une des compétences des départements, partagée avec la région, les communes et leurs groupements.

Le secteur touristique contribue de façon significative à l'activité économique morbihannaise. Avec 34 millions de nuitées et 34 % des nuitées bretonnes (*chiffres CRT 2016*), le Morbihan se place au premier rang de la Bretagne. Le département comptabilise dans ce secteur environ 13 000 emplois en moyenne sur l'année, soit plus de 6 % de l'emploi total.

Malgré ces atouts, le Morbihan est confronté à la concurrence nationale et internationale. Il faut donc accompagner les territoires et les acteurs publics pour les aider à relever les défis actuels (renforcement et modernisation de l'offre, révolution numérique, nouveaux modes de consommation...) et contribuer à augmenter l'attractivité du territoire, en valorisant d'une manière collective l'image de la destination. C'est ce que le département attend du comité départemental du tourisme dont il assure l'essentiel du financement.

Six contrats d'attractivité touristique sont signés (Arzon, Josselin, La Trinité-sur-Mer, Quiberon, Groix et Questembert communauté). Sainte-Anne d'Auray devrait être examiné à la session de décembre. Six autres candidatures ont été validées par le département pour 2018-2019 : Pontivy Communauté, Auray, Étel, Pont-Scorff, Plouhinec et Ploemeur.

En fonctionnement, 2 597 000 € auront été inscrits en crédits de paiement en 2017 pour mettre en œuvre cette politique. Au 31 décembre prochain, le niveau de consommation des crédits devrait être proche de 100 %.

En investissement, par rapport aux 2 990 000 € inscrits en crédits de paiement, 2,4 M€ devraient être consommés d'ici la fin de l'exercice, soit un taux de réalisation de l'ordre de 80 %.

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR 2018

En 2018, l'essentiel de l'action portera sur la poursuite du déploiement des contrats d'attractivité touristique et de la signalétique touristique départementale. En matière de cyclotourisme, la liaison entre Nivillac et Théhillac sera achevée et, si les procédures sont validées, le passage de l'isthme de Penthièvre pourra être engagé en travaux.

Par ailleurs, nos partenariats avec le comité départemental du tourisme, l'association "paysages de mégalithes de Carnac et du sud Morbihan" et le syndicat mixte du haras d'Hennebont seront reconduits.

Pour 2018, afin de mener à bien l'ensemble de ces actions, il conviendra de prévoir des crédits de paiement de l'ordre de :

- 2,654 M€ en section de fonctionnement,
- 3,155 M€ en section d'investissement.

// Prévention et sécurité

I - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

La politique de prévention et de sécurité civile repose essentiellement sur l'activité du service départemental d'incendie et de secours, pour lequel le département constitue le principal financeur. Les objectifs fixés par le département et le SDIS dans le cadre de la convention pluriannuelle 2016/2018 consistent à garantir la qualité et la continuité de ce service, en tenant compte des problématiques de distribution des secours dans le Morbihan, des spécificités du corps départemental et de la nécessaire maîtrise de l'évolution des dépenses.

Après plusieurs années d'activité croissante, les huit premiers mois de l'année 2017 marquent un léger fléchissement en volume d'interventions (de l'ordre de - 1 %). Cette tendance ne devrait cependant pas se traduire par une baisse des dépenses, du fait d'une nature d'activité ayant nécessité l'engagement de moyens opérationnels plus importants. Les incendies ont en effet progressé de 4,8 % durant cette période (+ 36 % pour les feux d'espaces naturels) et les accidents de la circulation de 9,7 %. Les secours à la personne ont également augmenté mais dans une proportion beaucoup plus modérée (+ 0,3 %).

L'autre volet de cette politique sectorielle consiste à soutenir les collectivités locales en participant financièrement à leurs opérations de réhabilitation, d'extension et de reconstruction de centres de secours communaux et intercommunaux. Ce partenariat contribue à l'amélioration des moyens opérationnels et à la qualité de ce service de secours rendu aux Morbihannais.

En fonctionnement, 23 571 863 € auront été inscrits en crédits de paiement en 2017 pour mettre en œuvre cette politique. Correspondant à la dotation de fonctionnement allouée au SDIS, le niveau de consommation des crédits au 31 décembre 2017 sera de 100 %.

En investissement, la somme de 4 334 120 € a été inscrite en crédits de paiement et devrait être également consommée en totalité d'ici la fin de l'exercice. Ce niveau de consommation s'explique par l'état d'avancement du chantier du centre de secours de Lorient et des opérations de Baud, Bieuzy, Guémené-sur-Scorff, Guidel, Mauron, Noyal-Pontivy, Plouray et Saint-Jean-Brévelay.

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR 2018

En 2018, la mise en œuvre des objectifs de la convention pluriannuelle 2016/2018 entre le département et le SDIS nous conduirait à lui allouer une contribution en fonctionnement, en augmentation de l'ordre de 1 % par rapport à l'année précédente. Une subvention d'investissement de 1 000 000 € lui serait également accordée. Le principe de la prise en charge par le département des frais d'entretien des matériels du SDIS dans la limite de 100 000 € ferait l'objet d'une reconduction.

L'effort d'équipement des collectivités en matière d'aide apportée aux projets de construction, d'extension et de rénovation des centres de secours serait poursuivi pour financer les investissements potentiels prévus dans les centres suivants : Baud, Belz-Étel, Hoëdic, Guer, Ile aux Moines, Josselin, La Gacilly, Lorient, Ménéac, Plouhinec et Port-Louis. À cet effet, il serait proposé d'inscrire 1,25 M€ au budget 2018 en dépenses d'investissement indirect.

Pour 2018, afin de mener à bien l'ensemble de ces actions, il conviendra de prévoir des crédits de paiement de l'ordre de :

- 23,808 M€ en section de fonctionnement ;
- 2,300 M€ en section d'investissement.

// Sécurité sanitaire et environnementale – laboratoire départemental d'analyses

I - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

Le laboratoire départemental d'analyses (LDA) œuvre à la sécurité sanitaire et environnementale.

Il intervient en tant que laboratoire officiel pour le compte des services de l'État, en particulier le ministère de la Santé pour le contrôle sanitaire des eaux de consommation et des eaux de loisirs et de certaines denrées alimentaires, le ministère de l'environnement, et le ministère de l'agriculture pour la santé animale et le suivi des denrées alimentaires.

Le LDA 56 intervient également pour des autocontrôles obligatoires ou dans le cadre d'actions collectives de maîtrise sanitaire (conseil, formation, contrôle analytique) auprès de collectivités locales, d'établissements publics (dont les collèges), d'associations professionnelles, d'entreprises de toutes tailles. Il assure des prestations d'analyses auprès de particuliers (qualité de l'eau...) et auprès d'entreprises (validation de process ou de l'efficacité de nouveaux produits...).

Le LDA 56 intervient en tant que fournisseur de données sanitaires dans plusieurs domaines de nos politiques départementales :

- l'environnement au travers des analyses réalisées aux divers stades du cycle de l'eau (eaux brutes des cours d'eaux, eaux de puits ou de forages, eaux de consommation humaine ou animales, eaux de loisirs marines et douces, eaux estuariennes, eaux usées) ;
- les cultures marines et plus particulièrement la filière ostréicole ;
- l'élevage dans les filières bovine, porcine et avicole.

Il intervient également auprès des entreprises agro-alimentaires en contribuant à la qualité et à la sécurité alimentaire des productions.

En 2017, l'activité du LDA 56 se caractérise par un niveau de recettes à la baisse, par rapport à l'année dernière, en raison de la non reconduction de la réalisation exceptionnelle en 2016 d'analyses demandées par France Agrimer pour le contrôle de la qualité des poudres de lait fabriquées pour résorber la surproduction laitière à l'échelle européenne.

Les recettes du budget annexe devraient atteindre en fonctionnement un montant compris entre 4,2 et 4,4 M€, auquel s'ajoute la participation du budget principal de 1 800 000 €.

En fonctionnement, 6 246 000 € auront été inscrits en crédits de paiement en 2017 pour mettre en œuvre cette politique sur le budget annexe. Au 31 décembre prochain, le niveau de consommation des crédits devrait être de l'ordre de 97 %, soit environ 6,1 M€.

En investissement, par rapport aux 215 000 € inscrits en crédits de paiement, 195 000 € devraient être consommés d'ici la fin de l'exercice, soit un taux de réalisation de l'ordre de 90 %.

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR 2018

Le LDA 56 attend en début d'année 2018 le maintien de ses agréments auprès des ministères chargés de la santé (hydrologie), de l'environnement, et de l'agriculture dans le domaine de la santé animale.

Un nouvel audit du COFRAC sera par ailleurs organisé au début d'année 2018 ce qui devrait permettre au LDA 56 d'accroître le nombre de programmes et de paramètres accrédités, comme par exemple pour la réalisation de prélèvements d'air pour le contrôle de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public. Le LDA 56 compte développer cette activité en lien avec les obligations réglementaires qui imposent aux propriétaires et gestionnaires d'ERP accueillant des enfants de moins de 6 ans, en premier lieu les collectivités locales, des démarches permettant d'évaluer le niveau d'exposition à certaines molécules – dosage du benzène et du formaldéhyde, paramètres pour lesquels le LDA est accrédité - et à mettre en œuvre d'éventuelles actions adaptées. Les collègues seront concernés par cette mesure au cours de l'année 2019.

Depuis mai 2017, le LDA 56 met en œuvre le marché 2017-2020 du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux de loisirs pour le département du Morbihan, en cotraitance avec le laboratoire public de Loire-Atlantique regroupé au sein du GIP INOVALYS. L'activité générée par le co-traitant est dorénavant facturée par le LDA qui voit également ses dépenses augmenter d'un montant équivalent en 2018. Notons, en complément, que l'ARS a demandé la prise en charge par le LDA de prélèvements supplémentaires à partir de janvier 2018.

À cette date, le LDA 56 exercera également une compétence élargie dans le contrôle sanitaire des coquillages sur les zones de pêche professionnelle, suite au retrait partiel d'Ifremer. Le LDA sera dorénavant responsable des prélèvements qu'il réalisera lui-même ou dans le cadre d'une sous-traitance (au comité des pêches, au comité régional de la conchyliculture... pour les points difficiles d'accès à pied) en plus des analyses qu'il réalisait déjà depuis quelques années. Cette activité générera des recettes supplémentaires, avec une partie reversée aux différents sous-traitants.

Enfin, le LDA 56 va poursuivre ses efforts pour améliorer sa notoriété auprès des acteurs publics et privés du département. Il examinera également les possibilités de complémentarité des prestations avec LABOCEA, le GIP des laboratoires publics des autres départements bretons.

Pour 2018, afin de mener à bien l'ensemble de ces actions, il conviendra de prévoir des crédits de paiement sur le budget annexe de l'ordre de :

- 6,4 M€ en section de fonctionnement ;
- 176 000 € en section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement du budget annexe sont évaluées à près de 4,8 M€ de taxes d'analyses et une participation du budget principal maintenue à 1,8 M€.

Éducation, culture et sports

// Collèges

// Partenariats éducatifs

// Culture

// Sports

// Collèges

I - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

Offrir aux collégiens morbihannais les meilleures conditions matérielles de réussite, tel est l'objectif que se fixe le département.

Le département assure l'accueil, la restauration, l'hébergement, ainsi que l'entretien général et technique dans les collèges publics. Il dote aussi les collèges privés sous contrat d'association des moyens de fonctionnement liés à l'externat correspondant à ceux fournis aux collèges publics. Aujourd'hui, 89 collèges morbihannais (43 publics et 46 privés) et près de 36 500 collégiens sont concernés par ces interventions qui s'étendent au-delà des missions réglementaires, car de nombreux projets éducatifs sont accompagnés.

Le département met en œuvre une politique qui vise à favoriser l'ouverture des jeunes collégiens sur le monde, en partenariat avec les services de l'Éducation nationale et la direction diocésaine de l'enseignement catholique. Une offre pédagogique est développée et apporte un soutien fort aux équipes éducatives en leur proposant des interventions en classe et la possibilité de mener des projets ambitieux sur l'année scolaire. Elle s'oriente notamment vers la prévention, la promotion de la santé, l'apprentissage de l'anglais en favorisant la pratique orale, sous des formes innovantes. À cette rentrée a été édité un nouveau livret "métiers, entreprise et monde économique". Il permet aux enseignants de se saisir d'actions pour développer le goût d'entreprendre des élèves, faire évoluer leurs représentations des métiers, aller à la rencontre de professionnels de secteurs variés.

Par ailleurs, pour ajuster les capacités d'accueil des collèges publics, le département mène des études relatives à l'évolution de la population collégienne et prend les mesures nécessaires. C'est ainsi qu'en cette rentrée s'est mise en place la nouvelle sectorisation du collège d'Elven ainsi que celle du collège Kerfontaine à Pluneret, dont la capacité d'accueil se trouvait saturée.

En fonctionnement, 18 666 508 € auront été inscrits en crédits de paiement en 2017 pour mettre en œuvre cette politique. Au 31 décembre prochain, le niveau de consommation des crédits devrait être de l'ordre de 98 %, soit environ 18,32 M€.

En investissement, par rapport aux 3 997 900 € inscrits en crédits de paiement, 3,9 M€ devraient être consommés d'ici la fin de l'exercice, soit un taux de réalisation de l'ordre de 99 %.

En matière de travaux, le département poursuit la mise en œuvre de programmes de travaux portant sur des opérations de construction, de restructuration et d'entretien, à la fois pour répondre aux besoins nouveaux (évolution des effectifs, besoins pédagogiques...) et pour maintenir le parc en état. Ces opérations intègrent des objectifs spécifiques sur les thématiques de l'efficacité énergétique et de l'accessibilité.

En fonctionnement, 1 435 000 € auront été inscrits en crédits de paiement 2017 pour mettre en œuvre cette politique. Au 31 décembre prochain, le niveau de consommation des crédits devrait être de l'ordre de 90 %, soit environ 1,3 M€.

En investissement, par rapport aux 28 417 536 € inscrits en crédits de paiement, 20 M€ devraient être consommés d'ici à la fin de l'exercice, soit un taux de réalisation de l'ordre de 70 %.

Ce niveau de consommation relativement faible s'explique par la surestimation du volume de crédits de paiements 2017 sur certaines opérations majeures, notamment la reconstruction du collège Brizeux à Lorient, la restructuration du collège de Malansac, la restructuration des SEGPA des collèges de Pontivy (Romain Rolland) et Lorient (Anita Conti).

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR 2018

Dans le domaine de la politique éducative

Les crédits de fonctionnement resteront quasiment stables. Ce maintien s'explique par la baisse des dépenses d'énergie dans les collèges qui entraîne une baisse de la dotation de viabilisation.

Une veille permanente est portée sur l'évolution de la démographie collégienne dans le département et le secteur de Lorient a fait l'objet d'une attention particulière. En effet, les effectifs des quatre collèges publics lorientais sont en baisse constante depuis plusieurs années (1 577 collégiens en enseignement général à la rentrée 2010 contre 1 380 à la rentrée 2017) alors que leur capacité d'accueil est importante (2 530 élèves).

À ce constat chiffré s'ajoute des réalités très contrastées d'un collège à l'autre, tant au niveau des conditions d'accueil que de la mixité scolaire :

- le collège Auguste Brizeux, actuellement accueilli sur un site provisoire, fait l'objet d'une reconstruction complète, avec une capacité de 650 élèves, il accueille 31,47 % élèves venant de familles de populations et catégories sociales très favorisées ;
- le collège Anita Conti, progressivement restructuré et modernisé, est en sous-effectif durable et peine à optimiser sa capacité d'accueil ;
- le collège de Kerentrech, également en perte d'effectif, présente des désordres structurels qui nécessiteraient des restructurations lourdes pour assurer la pérennité de son bâti ;
- le collège Jean Le Coutaller, affecté par une image fortement dégradée, subit également une chute de ses effectifs, et un très fort déséquilibre de sa mixité sociale puisqu'il accueille seulement 1,92 % de populations et catégories sociales très favorisées. Le taux d'élèves venant de populations et catégories sociales très défavorisées est, en revanche, le plus fort de l'académie (71,92 %).

Ce bilan nous amène, en lien avec les services académiques et la mairie de Lorient, à envisager un projet de refonte de la carte des collèges. Nos objectifs visent à améliorer l'équilibre démographique et social et les conditions d'études tant matérielles qu'éducatives des élèves.

La proposition qui sera faite, lors de la réunion de l'assemblée départementale du dernier trimestre, vise à construire un collège neuf, d'une capacité d'accueil à affiner de 600 à 700 places, à retravailler l'équilibre des secteurs scolaires et à fermer les collèges Jean Le Coutaller et Kerentrech.

La mairie propose une parcelle constructible située boulevard du Scorff, à équidistance des collèges de Kerentrech et Jean Le Coutaller.

En matière de travaux, outre la poursuite des projets en cours, nous engagerons de nouvelles opérations. Le programme d'intervention prévoit notamment :

- la poursuite de la reconstruction du collège Brizeux à Lorient et l'engagement des études pour la construction d'un nouveau collège sur la ville de Lorient ;
- la poursuite des études et l'engagement des travaux de restructuration du collège de Plouay (phase II), des SEGPA de Lorient (Anita Conti) et Pontivy (Romain Rolland), de la demi-pension du collège de Ploërmel ;
- l'engagement de 3 nouvelles opérations majeures (restructuration/extension des collèges de Pluvigner, Saint-Jean-Brevelay et Riantelec) ;
- la poursuite du programme de mise en accessibilité des établissements dans le respect de l'agenda d'accessibilité programmée de la collectivité (début des travaux de la deuxième phase qui porte sur 14 collèges) ;

- la mise en œuvre d'un programme annuel de travaux de grosses réparations pour à la fois répondre aux exigences réglementaires et maintenir le parc bâti en état, avec cette année une problématique supplémentaire portant sur la mise en sécurité et le contrôle d'accès des établissements ;
- la participation au financement des travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la région et portant sur la partie collège de la cité scolaire de Guer (participation au projet chaufferie et au pôle vie scolaire) ;
- la poursuite de la mise en œuvre des plans d'actions portant sur la réduction des consommations énergétiques, le développement de la télégestion, l'optimisation des installations existantes (programmes de travaux ciblés en particulier sur le chauffage et les installations d'eau chaude sanitaire, veille des consommations via les outils en ligne...).

L'année 2018 sera aussi marquée par la mise en place de la nouvelle organisation du service maintenance qui, désormais organisé en unités territoriales depuis la rentrée scolaire, intervient sur l'ensemble du patrimoine bâti de la collectivité, y compris les collèges.

Pour 2018, afin de mener à bien l'ensemble de ces actions, il conviendra de prévoir des crédits de paiement de l'ordre de :

- 20,3 M€ en section de fonctionnement ;
- 29,8 M€ en section d'investissement.

// Partenariats éducatifs

I - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

Le département est un partenaire de proximité des acteurs impliqués dans la réussite éducative des jeunes morbihannais.

Dans l'optique d'offrir aux jeunes des formations supérieures attractives et de favoriser leurs conditions d'accueil, il concourt au développement des établissements d'enseignement supérieur du Morbihan.

Afin que ces formations soient accessibles au plus grand nombre, le département attribue également des aides individuelles aux étudiants sous conditions de ressources. Parallèlement, des dispositifs de mobilité internationale permettent aux jeunes morbihannais d'effectuer des séjours à l'étranger, dans le cadre de leur cursus scolaire et universitaire.

Enfin, le département accompagne les acteurs associatifs locaux qui mettent en place des projets innovants en faveur des jeunes morbihannais.

En fonctionnement, 2 653 772 € auront été inscrits en crédits de paiement en 2017 pour mettre en œuvre cette politique. Au 31 décembre prochain, le niveau de consommation des crédits devrait être de l'ordre de 84 %, soit environ 2,2 M€.

En investissement, les 376 964 € inscrits en crédits de paiement devraient être consommés d'ici la fin de l'exercice.

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR 2018

Pour 2018, il est proposé en fonctionnement la poursuite des dispositifs existants.

En investissement, deux projets seront soutenus dans la continuité de nos engagements, en faveur de l'enseignement supérieur. Il s'agit de :

- l'opération d'extension du restaurant universitaire de Tohannic à l'UBS à Vannes, inscrite au contrat de plan État-Région (CPER) ;
- l'extension-rénovation des bâtiments de l'UCO à Arradon.

Pour 2018, afin de mener à bien l'ensemble de ces actions, il conviendra de prévoir des crédits de paiement de l'ordre de :

- 2,575 M€ en section de fonctionnement ;
- 240 000 € en section d'investissement.

// Culture

I - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

Le département du Morbihan, mène une politique culturelle au-delà des compétences obligatoires qui lui ont été confiées par les lois de décentralisation (archives départementales, lecture publique, schéma départemental des enseignements artistiques).

En fonctionnement, 4 928 130 € auront été inscrits en crédits de paiement en 2017 pour mettre en œuvre cette politique. Au 31 décembre prochain, ces crédits devraient être entièrement consommés.

En investissement, par rapport aux 4 098 303 € inscrits en crédits de paiement, 73 % devraient être consommés d'ici la fin de l'année soit environ 3 M€. Ce niveau de consommation relativement faible s'explique, en ce qui concerne les crédits d'investissement direct, par le report sur 2018 de plusieurs opérations déjà engagées mais qui n'ont pas encore générées de dépenses importantes (extension des archives départementales, construction d'un sas d'entrée au château de Kerguéhennec, construction d'un bâtiment d'accueil sur le site du Petit Mont à Arzon). En ce qui concerne l'investissement indirect, il s'explique, en particulier, par le retard pris par le projet de restauration du château de Rochefort-en-Terre.

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR 2018

En 2018, la politique départementale s'attachera à développer les actions en faveur de l'accès à l'offre culturelle dans les territoires les plus éloignés des centres urbains. L'accès à la culture des plus jeunes, et notamment, des collégiens reste une priorité de l'action départementale.

En matière d'investissement les différents projets poursuivis auront un objectif commun de conservation de notre patrimoine et d'amélioration des conditions d'accueil des usagers et des visiteurs.

Lecture publique

L'activité de la médiathèque départementale s'articulera autour de trois priorités : la formation des professionnels, le développement des collections et des ressources numériques et l'action culturelle.

Enseignements artistiques

En 2018, un accent particulier sera mis sur la professionnalisation des équipes pédagogiques et sur l'éducation artistique et culturelle au sein des collèges.

Diffusion culturelle

En 2018, l'effort du département se portera sur l'offre auprès du public des territoires prioritaires en lien avec les politiques départementales de l'éducation et des interventions sociales.

Domaine de Kerguéhennec

Comme les années précédentes, la programmation artistique de l'année 2018 du Domaine de Kerguéhennec s'articulera autour de plusieurs expositions monographiques et collectives. Au terme d'une réflexion sur le parc qui donnera lieu à un nouveau plan de gestion et d'aménagement, un architecte et un artiste seront invités à créer un projet mobilier autour des usages du parc par ses visiteurs pour l'été 2018.

Outre la réalisation de l'amélioration de l'entrée du château, nous poursuivrons les réflexions sur les opérations de mise en sécurité du site et le devenir du bâtiment des "communs ouest". La mise en place d'un plan de gestion et de maintenance des bâtiments sera également réalisée.

Patrimoine

- Archives départementales

Les missions des archives départementales, collecte, conservation et valorisation des collections seront poursuivies en 2018. En termes de valorisation, 2018 clôturera le cycle consacré à la Grande guerre par une exposition autour du travail de mémoire et les monuments aux morts. Entre 1920-1925, ce sont quelque 36 000 monuments aux morts qui furent érigés dans toute la France.

Les études d'extension des archives seront lancées en 2018. Le programme de l'opération intégrera également le regroupement sur le site de la médiathèque départementale (site de Vannes).

- Conservation du patrimoine

Le département poursuivra en 2018, sa politique volontaire de soutien à la conservation et à la restauration du patrimoine. En partenariat avec le CDT, le département mettra en place une application numérique qui permettra au public de découvrir les monuments emblématiques du département.

- Archéologie

Les projets de recherche et de valorisation concernant les châteaux médiévaux de Suscinio et de Pontivy se poursuivront en 2018. En matière d'archéologie préventive, plusieurs diagnostics seront assurés en préalable à des projets d'aménagements départementaux et municipaux, ainsi qu'une fouille préventive sur le contournement routier de Locminé. Les projets de valorisation des sites mégalithiques départementaux de Gavrinis, de Petit Mont et d'Erdeven ont pour objectif d'améliorer l'accueil du public. Enfin, le dossier de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO des mégalithes du sud Morbihan est désormais dans une phase opérationnelle, avec en 2018 les premières auditions devant le Comité des biens français.

- Domaine de Suscinio

C'est la société Kléber Rossillon qui assurera la gestion du domaine de Suscinio (bâtiments et espaces naturels) à partir du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 12 ans. Ce changement de délégataire devrait permettre de répondre aux objectifs de développement de la fréquentation et d'amélioration des conditions d'accueil du public fixés par le département, et ce à un coût maîtrisé pour la collectivité.

Après les aménagements réalisés en 2016 sur le logis Ouest, ceux sur le logis Est entreront dans la phase de travaux à la fin de l'année. Cette opération prévoit la mise en accessibilité du logis, la création de sanitaires, la reprise des enduits et diverses interventions sur les installations techniques (chauffage, électricité).

Pour 2018, afin de mener à bien l'ensemble de ces actions, il conviendra de prévoir des crédits de paiement de l'ordre de :

- 4,978 M€ en section de fonctionnement ;
- 6,347 M€ en section d'investissement, chiffre en augmentation de 16 % afin de pouvoir conduire les grands chantiers évoqués ci-dessus.

// Sports

I - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

La politique sportive du département vise à encourager la pratique sportive des jeunes, qu'il s'agisse d'une pratique de loisir ou de compétition. Par ailleurs, le département intervient en direction du sport de haut niveau à travers le soutien à des clubs et à leurs centres de formation.

Notre soutien porte principalement sur l'aide aux comités départementaux, qui interviennent sur l'ensemble du territoire morbihannais et dont les objectifs rejoignent les nôtres, notamment en termes de pratique sportive des jeunes.

En fonctionnement, 2 715 800 € auront été inscrits en crédits de paiement en 2017 pour mettre en œuvre cette politique dont 100 000 € en décision modificative. Au 31 décembre prochain, le niveau de consommation des crédits devrait être de l'ordre de 96 %, soit environ 2,6 M€.

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR 2018

Le partenariat avec les comités départementaux et les associations sportives portant leurs fruits du point de vue de l'amélioration de la pratique sportive des jeunes et des dynamiques de territoire, il sera proposé de maintenir notre intervention.

Par ailleurs, le département continuera à développer l'image et à conforter l'attractivité du Morbihan en affichant son soutien aux acteurs du monde sportif. C'est le cas de clubs de haut niveau comme le Football Club de Lorient (FCL - Ligue 2), le Rugby Club de Vannes (RCV - PRO D2) ou de la Garde du Vœu Hennebont Tennis de table plusieurs fois championne de France.

Le département est partenaire de plusieurs grandes manifestations sportives qui animent le territoire et permettent de faire découvrir le département à un grand nombre de visiteurs.

Pour 2018, afin de mener à bien l'ensemble de ces actions, c'est un crédit de paiement de l'ordre de 2,6 M€ qu'il conviendra de prévoir en section de fonctionnement.

Moyens de l'action départementale

// Ressources humaines

// Moyens logistiques et gestion du
patrimoine

// Ressources humaines

I – DONNÉES SUR LA SITUATION DU PERSONNEL DÉPARTEMENTAL

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 définissant le contenu du rapport d'orientations budgétaires impose désormais la fourniture d'éléments relatifs à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, à la durée effective du travail se rapportant, selon le cas, au dernier exercice connu ou à l'exercice en cours.

1 – La structure des effectifs

a) la répartition entre les effectifs permanents et non permanents

Au 31 décembre 2016, le département comptait 2 363 agents, représentant 2 224,7 ETP dont 2 132 agents permanents et 231 agents non permanents.

Par filière, la répartition entre agents permanents et non permanents était la suivante :

- filière technique : 1 010 agents dont 949 agents permanents,
- filière administrative : 705 agents dont 645 agents permanents,
- filière médico-sociale : 573 agents dont 473 agents permanents,
- filière culturelle : 75 agents dont 65 agents permanents.

Par catégorie hiérarchique, la répartition était la suivante :

- catégorie A, 395 agents, dont 357 agents permanents,
- catégorie B : 755 agents dont 666 agents permanents,
- catégorie C : 1213 agents dont 1109 agents permanents.

Concernant la gestion des postes en 2016, 54 postes vacants n'ont pas été remplacés à l'identique. Parmi eux, 30 ont été redéployés au cours de l'année, 24 postes ont été gelés.

En 2017, 39 postes n'auront pas été remplacés à l'identique dont 12 postes qui auront été redéployés et 17 gelés.

b) Départs en retraites

Au cours de l'année 2016, 79 agents ont fait valoir leurs droits à la retraite, contre 60 en 2015.

42 agents remplissaient les conditions de départ en retraite avant le 31 décembre 2016 mais ont souhaité différer leur fin d'activité. Ils sont comptabilisés dans les effectifs en 2017. 94 agents atteignent l'âge légal de la retraite en 2017. C'est donc 136 agents au total qui auraient pu faire valoir leurs droits à la retraite en 2017. A la date de rédaction du présent rapport, seuls 63 d'entre eux ont formulé leur demande de départ à la retraite d'ici la fin de l'année. La proportion est stable par rapport à 2016.

2 - Dépenses de personnel

103 150 000 € ont été inscrits en 2017 pour couvrir les dépenses relatives à la masse salariale, à l'action sociale, aux emplois et compétences et à la communication interne. Au 31 décembre prochain, 100,1 M€ devraient être consommés, soit un taux de réalisation de l'ordre de 97 %.

a) La masse salariale

Le budget consacré à la masse salariale a été stabilisé au BP 2017 par rapport à 2016. Il s'établit, en définitive, à 100 491 000 €, alors que :

- les mesures de maîtrise de la masse salariale initiées en cours d'année 2016 avaient produit des effets sur l'exécution 2016 (97 %) avec un compte administratif 2016 s'établissant à 96 522 380 € ;
- parmi les économies réalisées, l'impact des postes gelés en 2016 a généré une économie de 393 300 € en 2016, dont l'effet report sur le budget 2017 est de 517 900 € ;
- l'impact des postes gelés en 2017 est estimé à 316 800 €.

b) Niveau de salaires et régimes indemnitaires

Au 31 décembre 2016, le salaire net moyen ressort à 2 127 € pour les agents permanents et à 1 888 € pour les agents non permanents. Les salaires nets médians s'établissaient, quant à eux, à respectivement 1 718 € et 1 545 €.

Au 31 décembre 2016, le montant brut moyen du régime indemnitaire par filière était le suivant :

- filière administrative : 485,27 €,
- filière culturelle : 461,86 €,
- filière médico-sociale : 475,89 €,
- filière technique : 428,93 €.

Par catégorie hiérarchique, le montant brut moyen du régime indemnitaire était le suivant :

- catégorie A : 860,84 €,
- catégorie B : 446 ,98 €,
- catégorie C : 331,04 €.

587 agents ont, par ailleurs, bénéficié d'une nouvelle bonification indiciaire.

c) Les heures supplémentaires et les astreintes

En 2016, 260 agents auront bénéficié de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires pour un montant global de 185 290 €, en baisse par rapport à 2015 (218 211 €). Elle concerne essentiellement les agents de la direction des routes dans le cadre de leurs interventions sur la voirie.

Les périodes d'astreintes donnant lieu également à une indemnisation auront concerné 281 agents pour un montant global de 122 300 €, montants en baisse également.

a) Les avantages en nature

En 2017, 35 agents auront bénéficié d'avantages en nature représentant un montant global chargé de 37 053 € :

- logement : 11 agents pour 14 550 €,
- repas : 19 agents pour 10 763 €,
- véhicule : 5 agents pour 11 740 €.

3- Durée effective du travail

a) Le temps de travail

La durée actuelle du temps de travail dans les services départementaux est, sauf exception, de 39 heures par semaine qui correspondent à 1 724 heures annuelles, c'est-à-dire 221 jours à raison de 7 heures 48 mn par jour, en application du mode de calcul du Ministère de l'Intérieur.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, la durée annuelle du temps de travail au département est fixée, depuis le 1^{er} janvier 2005, à 1 607 heures.

b) Les temps partiels

445 agents étaient concernés par le travail à temps partiel au 31 décembre 2016 sur un effectif de 2 363 agents rémunérés en fonction au département.

443 agents permanents sur 2 132 ont une activité à temps partiel, soit 21,8 % de cet effectif.

2 agents non permanents (contractuel, temporaires) sur 231 ont une activité à temps partiel, soit 0,9 % de cet effectif.

c) L'absentéisme

Le taux d'absentéisme est en légère baisse au 31 décembre 2016 : 6,47 % (sur la base des jours calendaires hors maternité) en 2016 contre 6,57 % en 2015.

L'évolution du nombre de jour moyen d'absence par agent est en augmentation : 21 jours en 2012 et 24 jours en 2016.

L'absentéisme 2016 concerne les 2 730 agents ayant eu une activité rémunérée au cours de l'année, hors assistants familiaux, hors agents vacataires.

Du fait d'une meilleure prise en compte des accidents du travail et des maladies professionnelles, tous les motifs d'absence sont en hausse au département de même qu'au niveau national. La part de chaque motif est comparable au niveau national.

En fonctionnement, 100 491 000 € auront été inscrits en crédits de paiement en 2017 au titre de la masse salariale. Au 31 décembre prochain, le niveau de consommation des crédits devrait être de l'ordre de 97 %, soit environ 97,53 M€.

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR 2018

1- Administration du personnel et relations sociales

Le département se fixe comme objectif de stabiliser au moins, voire de diminuer certaines dépenses de fonctionnement, en particulier la masse salariale.

Cela sera effectivement le cas en 2018, sous l'effet conjugué des transferts de personnels à la Région (16 agents) du fait de la loi NOTRe et de la poursuite des efforts de rationalisation des organisations des directions.

Ces transferts de compétences, déjà effectifs au titre de l'année 2017, dans le cadre de mises à disposition de services auprès de la région Bretagne, seront ainsi pleinement finalisés pour la fin d'année 2017.

Ce transfert conjugué aux efforts de rationalisation des organisations des directions, permettent de juguler l'augmentation de la masse salariale qui sera à nouveau impactée en 2018 par le G.V.T (avancements d'échelon, de grade et de la promotion interne) et par la poursuite de la mise en œuvre du parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR), qui se traduira notamment par des revalorisations de grilles indiciaires et le classement en catégorie A au 1^{er} février 2018 des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes.

L'impact de ces différentes mesures statutaires nationales est évalué à 1 299 000 €, celui des mesures strictement départementales se limitant pour leur part à 260 000 €.

Les redéploiements et gels de poste qui se poursuivront en 2018, et le rétablissement de la journée de carence pour la fonction publique seront, quant à eux, source d'économie pour le département.

Aussi, les crédits qu'il vous sera proposé d'inscrire en 2018, au titre de la masse salariale seront en diminution par rapport à 2017, et s'établiront à environ 98,18 M€.

2 – Action sociale et santé au travail

Poursuivre l'adaptation des règles et l'informatisation de la gestion du temps de travail

Le déploiement d'un système automatisé de gestion des absences et du temps de travail pour l'ensemble des agents de la direction générale des interventions sanitaires et sociales a été réalisé en 2017. En 2018, il sera étendu à d'autres périmètres (direction des routes).

Dans le cadre d'un processus d'optimisation du fonctionnement de la maison départementale de l'autonomie, incluant le suivi administratif et la paye des agents, la gestion du temps de travail de la MDA sera transférée sur le logiciel commun au département, au 1^{er} janvier 2018.

Par ailleurs, l'expérimentation du télétravail, au département sera mise en œuvre en 2018.

Contribuer à la maîtrise de l'absentéisme par la prévention des risques professionnels

En complément des plans d'actions particuliers pilotés spécifiquement par les directions concernées, le programme transversal 2018 de prévention des risques professionnels renforcera l'approche des risques de TMS (troubles musculo squelettiques) et de RPS (risques psychosociaux), notamment grâce à deux actions phares :

- le déploiement de la démarche PRAP, une approche opérationnelle des postes de travail, impliquant et responsabilisant les agents de collèges et leurs encadrants ;
- le renouvellement de l'enquête VIVEO sur la qualité de vie au travail.

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, il vous sera proposé d'inscrire en fonctionnement un crédit de 1,81 M€.

3 – Emplois et compétences

Accompagner le projet d'administration numérique

La transformation vers une administration numérique déclenchera la disparition de certaines activités et, impactera de nombreux métiers. L'implication des équipes ressources humaines dans ce projet est indispensable pour systématiquement en anticiper les impacts.

C'est le cas pour le projet de gestion des identités qui rentrera dans sa phase opérationnelle en 2018 après la mise à plat des procédures RH d'information et de transmission des données.

De même la désignation en 2017 d'un éditeur de logiciel pour la dématérialisation des supports et de la procédure des entretiens professionnels annuels permettra en 2018, l'expérimentation par plusieurs services et l'évaluation de ce nouvel outil, pour faciliter son déploiement à l'ensemble des directions en fin d'année.

Mutualiser, moderniser et adapter l'offre de service

Fin 2017 le guide du recrutement et de la mobilité sera à nouveau modifié et complété afin de s'adapter aux besoins des services en moyens et en compétences. Ces modifications résultent d'un travail de proximité, d'écoute, de réflexion et de recherche de qualité du service rendu. Il s'agit toujours de concilier les enjeux de renouvellement des compétences, de maintien du niveau de motivation et d'accompagnement professionnel.

Pour répondre aussi à ces objectifs, en 2018, le logiciel de gestion des offres et candidatures d'emploi sera déployé dans sa fonctionnalité de gestion des besoins.

Parallèlement une réflexion sera menée sur l'image et l'identité employeur du département dans le domaine du recrutement afin d'accroître l'attractivité de notre collectivité à travers la mise en valeur de ses métiers et des offres de poste.

Impact des missions de conseil en organisation

En 2018 plusieurs études organisationnelles en cours dans différents services départementaux aboutiront à la phase diagnostic (DGISS : référents et questionnaires) ou à la mise en œuvre du plan d'actions (LDA, Routes).

Ce référentiel, comme ceux produits lors de la mise en place du RIFSEEP dans la collectivité, permettent à la fois d'apporter des repères en s'adaptant à l'histoire et aux besoins des services départementaux et de partager une culture commune en nourrissant le dialogue entre la DGRH et les directions.

Soutenir une politique handicap intégrée

Pour répondre aux besoins des agents départementaux, après le conventionnement avec le FIPHFP, la collectivité reste investie en conduisant un plan d'actions intégré aux autres actions ressources humaines de la collectivité.

Accompagner le développement des compétences en maintenant une dynamique volontaire des actions de formation

Notre collectivité continue à assurer un nombre important de formations pour l'ensemble des agents, avec une attention particulière pour la professionnalisation des métiers techniques des catégories C. L'année 2018 sera marquée par la recherche de solutions innovantes permettant de conforter notre engagement, malgré le retrait financier du CNFPT dans de nombreux domaines. Les actions relatives aux évolutions et les contraintes réglementaires, identifiées par le CHSCT, ou relevant des projets mis en place par les services sont ainsi prioritaires. Les formations s'appuient le plus possible sur la pratique professionnelle et visent un retour sur investissement moyen humain/temps formation. L'accompagnement et la mobilisation des formateurs occasionnels internes, l'analyse de l'absentéisme aux formations et les mesures correctives représentent des leviers importants pour optimiser les moyens dédiés à la formation.

Les cadres auront été associés fin 2017 à la construction d'un plan de développement de leurs compétences en management pour les trois ans à venir. Il s'agit d'un levier indispensable pour la collectivité.

Cette année 2018 sera aussi marquée par la mise en place du compte personnel formation (CPF) et des procédures adaptées à ces nouveaux droits, permettant aux agents de partir en formation, préparer des concours et examens, demander un accompagnement, valoriser leurs compétences acquises en lien avec leur projet d'évolution professionnelle.

Pour mener à bien ces différentes actions, il vous sera proposé d'inscrire, en fonctionnement, un crédit de 698 000 €.

4 – Communication interne

Ouverture du nouvel intranet

L'année 2018 sera marquée par l'ouverture du nouveau portail intranet. De nouvelles fonctionnalités seront disponibles. Un réseau de correspondants issus de chaque direction, sera créé et initié à l'outil technique d'administration du site.

Ce nouvel outil a l'ambition de faciliter la cohésion des équipes et le développement du sentiment d'appartenance par un accès facilité aux informations.

Poursuivre les actions de communication interne engagées pour la démarche handicap et la qualité de vie au travail

Les actions de communication interne engagées pour la démarche handicap et Vivéo seront également poursuivies en 2018. De nouveaux supports seront créés et diffusés aux agents concernés.

Accompagner les changements et améliorer l'accès aux informations sur la collectivité

En 2018, la communication interne accompagnera l'expérimentation du télétravail, la démarche PRAP dans les collèges, les réorganisations ainsi que les nouveautés réglementaires RH par un appui sur la vulgarisation des messages et leur diffusion.

Pour 2018, afin de mener à bien l'ensemble de ces actions, c'est un crédit de paiement de l'ordre de 95 000 € qu'il conviendra de prévoir en section de fonctionnement.

// Moyens logistiques et gestion du patrimoine

I - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

Les moyens logistiques et de gestion du patrimoine regroupent les différents aspects liés au fonctionnement des services du département au quotidien. Figurent au sein de cette politique :

- les systèmes d'information, au sens large, avec l'acquisition et la maintenance de matériels et de logiciels mais également les frais de téléphonie ;
- la gestion du patrimoine mobilier concernant essentiellement l'acquisition de mobilier et la gestion de la flotte automobile. Sur ce dernier point, des actions de rationalisation et d'optimisation des achats des véhicules ou de pièces et matériels ont été engagées et une attention particulière est apportée à la qualité des interventions de l'atelier mécanique du centre d'entretien des matériels roulants ;
- la gestion du patrimoine immobilier qui englobe les acquisitions et cessions immobilières, les travaux sur les bâtiments départementaux et les charges de gestion afférentes. Le département poursuit la mise en œuvre d'un programme de travaux qui vise à la fois l'amélioration de l'accueil des usagers des services publics départementaux et les conditions de travail des personnels. Ces opérations intègrent des objectifs spécifiques quant aux thématiques de l'efficacité énergétique et de l'accessibilité et un objectif général de rationalisation ;
- les moyens des services qui rassemblent les moyens concourant au bon fonctionnement quotidien des services du département. Il s'agit notamment du nettoyage des locaux, des fluides, des fournitures administratives, de l'équipement en matériel et mobilier, de la documentation et de l'affranchissement. Afin d'améliorer l'organisation globale des moyens des services, la direction des moyens et de la logistique créée au 1^{er} janvier 2017 organise et harmonise les actions et moyens concourant au bon fonctionnement quotidien de l'ensemble des services départementaux, avec une meilleure répartition des ressources.

En fonctionnement, 10,61 M€ auront été inscrits en crédits de paiement 2017 pour mener à bien cette politique. Au 31 décembre prochain, le niveau de consommation des crédits devrait être de 83 %, soit 8,8 M€ environ.

En investissement, par rapport aux 11,84 M€ inscrits en crédits de paiement en 2017, 10,60 M€ devraient être consommés, soit un taux de réalisation proche de 90 %.

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR 2018

Pour 2018, afin de mener à bien l'ensemble de ces actions, il conviendra de prévoir des crédits de paiement de l'ordre de :

- 10,994 M€ en section de fonctionnement ;
- 9,836 M€ en section d'investissement.

Ces premières projections demandent à être actualisées à la faveur de la réorganisation de la maison départementale de l'autonomie à intervenir dès début 2018.

1 – Systèmes d'information

En matière de systèmes d'information, outre la poursuite des projets en cours, de nouveaux investissements visent à permettre le lancement :

- de l'évolution de la messagerie départementale et la prise en charge du service à la maison départementale de l'autonomie,
- du changement du moteur de cartographie GEOMAP vers ESRI,
- du projet de gestion des identités,
- de la mise à disposition d'équipements informatiques dans le cadre du télétravail,
- de l'augmentation de la volumétrie de stockage et de sauvegarde.

Les crédits qu'il vous sera proposé d'inscrire en 2018, au titre des systèmes d'information, seront de 2,236 M€ en fonctionnement et de 2,424 M€ en investissement.

2 – Gestion du patrimoine mobilier

Compte tenu du vieillissement constaté de notre flotte automobile, un effort sera réalisé en investissement afin de permettre la mise à disposition des véhicules de service adaptés aux évolutions des besoins fonctionnels et présentant les garanties nécessaires de sécurité.

La démarche d'optimisation initiée sera poursuivie. Le recours à un service d'entretien externalisé dans le cadre d'un contrat affichant des objectifs de performances technique et financière devrait être effectif début 2019. En ce qui concerne l'atelier mécanique intégré du centre d'entretien des matériels roulants, la démarche d'adaptation des moyens aux besoins nouveaux des services sera poursuivie.

Par ailleurs, le transfert et l'ouverture d'un nouveau CMS à Auray, nécessiteront un complément en mobilier et matériel neufs, malgré un équipement assuré principalement par le redéploiement d'équipements existants.

Les crédits qui seront proposés en 2018 au titre de ce programme s'élèveront à 2,315 M€ en fonctionnement et 1,343 M€ en investissement.

3 – Gestion du patrimoine immobilier

En matière d'investissement, outre la poursuite des projets en cours, nous envisageons d'engager de nouvelles opérations. Au titre de ce programme d'intervention figurent ainsi :

- la livraison du centre médico-social d'Auray et la restructuration du centre médico-social de Vannes (boulevard de la Paix) ;
- le démarrage des travaux de construction d'un nouveau centre d'entretien des routes à Questembert ;
- la poursuite et l'achèvement de tous les chantiers d'aménagement des sites d'entretien routier concernés par le projet de réorganisation territoriale de la direction des routes ;
- des travaux d'amélioration du confort thermique du bâtiment situé 8 avenue Degas à Vannes.
- l'acquisition d'une emprise foncière à Ploërmel pour l'installation du centre maternel départemental ;
- le projet d'implantation d'un nouveau CMS à Lorient destiné à regrouper les personnels aujourd'hui présents sur différentes sites et à améliorer l'accueil des usagers ;
- la poursuite des actions engagées dans le cadre du schéma patrimonial départemental prenant en compte l'avancement des nouveaux projets d'implantation inscrits dans le plan pluriannuel d'investissement.

En dépenses, 6,068 M€ seront proposés en investissement et 2,364 M€ en fonctionnement.

4 – Moyens des services

L'année 2018 aura pour plans d'action prioritaires :

- le développement de l'accompagnement de proximité de près de 80 agents d'entretien réunis dans un service unique depuis janvier 2017, avec l'amélioration des conditions de travail, du suivi de la qualité et de la continuité du service favorisé par l'arrivée de 3 chefs d'équipe au 1^{er} décembre 2017 ;
- la poursuite de la réorganisation de l'accueil téléphonique des services centraux, entamée en 2017 avec la fusion du standard du site de l'hôtel du département et du site de Laroiseau ;
- le renouvellement des procédures d'appel d'offres des marchés pour l'approvisionnement en fournitures de bureaux ainsi que pour la restauration collective et la mise en place d'un nouveau marché pour les prestations de nettoyage en favorisant l'insertion ;
- la prise en charge de la gestion des moyens logistiques de la MDA au 1^{er} janvier 2018, avec l'objectif d'optimisation des dépenses.

S'agissant des dépenses d'affranchissement, premier poste des dépenses de moyens avec près de 500 000 €, les efforts de rationalisation engagés seront poursuivis permettant de contenir les hausses de tarifs et de diminuer les dépenses de 3 % (hors MDA).

En fonctionnement au titre des moyens des services, il vous sera ainsi proposé d'inscrire un crédit de 4,078 M€.